



PROJET D'USINE AIR LIQUIDE A SAINT-OUEN-L'AUMONE (95)

Etat initial faune - flore
et préconisations environnementales



Juillet 2020





Projet d'usine Air Liquide
Commune de Saint-Ouen-l'Aumône (95)

ETAT INITIAL FAUNE / FLORE
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES



THEMA ENVIRONNEMENT
1, Mail de la Papoterie
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 02 47 25 93 36

A.19.181T

Juillet 2020



1	EXPERTISE ECOLOGIQUE	4
1.1	SITUATION GENERALE DU PROJET	4
1.2	LOCALISATION DE L' AIRE D' ETUDE.....	4
1.3	ZONAGES RELATIFS AUX MILIEUX D' INTERET ECOLOGIQUE PARTICULIER.....	7
1.4	CONTINUITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES	9
1.5	MILIEUX NATURELS ET FLORE.....	14
1.5.1	<i>Données bibliographiques floristiques sur la commune de l'aire d' étude immédiate</i>	<i>14</i>
1.5.2	<i>Occupation du sol dans l'aire d' étude immédiate</i>	<i>14</i>
1.5.2.1	Méthodologie.....	14
1.5.2.2	Milieux présents dans l'aire d' étude immédiate.....	16
1.5.3	<i>Flore</i>	<i>22</i>
1.5.4	<i>Synthèse des enjeux des milieux et de la flore dans l'aire d' étude immédiate.....</i>	<i>23</i>
1.6	FAUNE A L' ECHELLE DE L' AIRE D' ETUDE RAPPROCHEE.....	24
1.6.1	<i>Les invertébrés.....</i>	<i>27</i>
1.6.1.1	Données bibliographiques.....	27
1.6.1.2	Espèces d' invertébrés identifiées	27
1.6.2	<i>Les amphibiens</i>	<i>30</i>
1.6.2.1	Données bibliographiques.....	30
1.6.2.2	Espèces d' amphibiens identifiées	30
1.6.3	<i>Les reptiles.....</i>	<i>31</i>
1.6.3.1	Données bibliographiques.....	31
1.6.3.2	Espèces de reptiles identifiées.....	31
1.6.4	<i>Les oiseaux.....</i>	<i>32</i>
1.6.4.1	Données bibliographiques.....	32
1.6.4.2	Espèces d' oiseaux identifiées.....	33
1.6.5	<i>Les mammifères (hors chiroptères).....</i>	<i>38</i>
1.6.5.1	Données bibliographiques.....	38
1.6.5.2	Espèces de mammifères terrestres identifiées	38
1.6.6	<i>Les chiroptères.....</i>	<i>39</i>
1.6.6.1	Données bibliographiques.....	39
1.6.6.2	Analyse paysagère et recherche de gîtes	39
1.6.6.3	Espèces de chiroptères identifiés	41
1.6.7	<i>Synthèse des enjeux faunistiques dans l'aire d' étude immédiate.....</i>	<i>44</i>
2	SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES	45
3	ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE CADRE BIOLOGIQUE ET PROPOSITIONS DE MESURES ENVIRONNEMENTALES	48
3.1	PREAMBULE : LA STRATEGIE « EVITER/REDUIRE/COMPENSER »	48
3.2	IMPACTS DU PROJET SUR LE CADRE BIOLOGIQUE	49
3.2.1	<i>Méthodologie d' analyse.....</i>	<i>49</i>
3.2.2	<i>Impacts directs et indirects du projet sur les milieux, la végétation et la faune du site (en l' absence de mise en œuvre des mesures liées au cadre biologique).....</i>	<i>50</i>
3.3	MESURES LIEES AU CADRE BIOLOGIQUE.....	53
3.3.1	<i>Mesures d' évitement</i>	<i>53</i>
3.3.2	<i>Mesures de réduction.....</i>	<i>53</i>
3.3.3	<i>Mesures d' accompagnement.....</i>	<i>54</i>
4	ANNEXES.....	57



Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Aires d'étude de l'expertise écologique.....	6
Figure 3 : Milieux d'intérêt écologique particulier dans l'aire d'étude éloignée	8
Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude éloignée au sein des composantes du SRCE de la région Ile-de-France	12
Figure 5 : Localisation de l'aire d'étude éloignée au sein des objectifs de préservation et de restauration du SRCE de la région Ile-de-France	13
Figure 6 : Occupation du sol dans l'aire d'étude immédiate	17
Figure 7 : Localisations des espèces d'insectes protégés contactées	29
Figure 8 : Localisations des espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniaux contactées	36
Figure 9 : Localisation des points d'écoute chiroptères.....	43
Figure 10 : Synthèse des enjeux floristiques et faunistiques dans l'aire d'étude immédiate.....	47
Figure 11 : Schéma conceptuel de la séquence Eviter / Réduire / Compenser (« ERC »)	48



Liste des tableaux

Tableau 1 : Espèces végétales patrimoniales mentionnées sur le territoire de Saint-Ouen-l'Aumône par la bibliographie (données postérieures à 2000).....	14
Tableau 2 : Inventaires de terrain flore et milieux naturels et conditions météorologiques	14
Tableau 3 : Habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate.....	16
Tableau 4 : Inventaires de terrain faune et conditions météorologiques	24
Tableau 5 : Espèces patrimoniales d'invertébrés mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	27
Tableau 6 : Espèces d'invertébrés observées dans l'aire d'étude rapprochée.....	28
Tableau 7 : Espèces patrimoniales d'amphibiens mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	30
Tableau 8 : Espèces patrimoniales de reptiles mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.....	31
Tableau 9 : Espèces d'oiseaux à forte patrimonialité mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	32
Tableau 10 : Espèces d'oiseaux contactées dans l'aire d'étude rapprochée.....	34
Tableau 11 : Espèces patrimoniales de mammifères mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	38
Tableau 12 : Espèces de mammifères contactées dans l'aire d'étude rapprochée	38
Tableau 13 : Espèces patrimoniales de chiroptères mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	39
Tableau 14 : Chiroptères contactés dans l'aire d'étude immédiate, leur statut de patrimonialité et leur activité sur le site	41
Tableau 15 : Activité chiroptérologique et comportement des chiroptères au droit des points d'écoute active....	42
Tableau 16 : Activité chiroptérologique au droit des points d'écoute passive	42
Tableau 17 : Éléments justificatifs des enjeux écologiques identifiés dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate	46

Le présent dossier a été réalisé par le bureau d'études :



THEMA Environnement
1, Mail de la Papoterie
37170 Chambray-lès-Tours

Auteurs :

Ludovic LEBOT (responsable de l'agence Centre, écologue) : relecture et validation,
Marielle PETITEAU (chargée d'études, botaniste) : compilation des données, inventaires de terrain (flore et habitats), rédaction,
Kévin QUEUILLE (chargé d'études, fauniste) : inventaires de terrain (avifaune, herpétofaune, entomofaune), rédaction,
Delphine GAUBERT (infographiste) : cartographie,
Margaux PERAUDEAU (sigiste) : cartographie.



ECHOCHIROS
Centre d'affaires Bourges Technopôle
6 rue Maurice ROY
18000 Bourges

Auteurs :

Jonathan COSTA (chiroptérologue) : inventaires de terrain (chiroptères), rédaction.



1 EXPERTISE ECOLOGIQUE

1.1 SITUATION GENERALE DU PROJET

Le site envisagé pour le projet d'usine Air Liquide s'établit sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (95), à la pointe nord-ouest de la zone industrielle des Béthunes et couvre une superficie globale d'environ 5 ha (cf. Figure 1 page 5). Il est délimité au nord-ouest par la RN 184, au sud-est par la rue Marcel Dassault, à l'est par la rue de l'Equerre.

1.2 LOCALISATION DE L'AIRE D'ETUDE

Afin d'appréhender le contexte biologique dans lequel s'inscrit le projet, trois aires d'étude ont été définies eu égard à l'analyse sommaire du site et de son positionnement géographique :

- L'aire d'étude éloignée : elle est délimitée par un espace tampon de 2 km autour du site du projet. Elle vise à connaître le contexte dans lequel s'inscrit le site et les sensibilités écologiques connues. C'est dans cette aire d'étude qu'ont été effectuées les recherches bibliographiques sur les sites naturels sensibles ainsi que les espèces de faune patrimoniale.
- L'aire d'étude rapprochée : elle est délimitée par un espace tampon d'environ 50 m autour du site du projet. C'est dans cette aire d'étude que seront ciblés les impacts indirects potentiels du projet sur le cadre biologique. Les inventaires menés dans cette aire d'étude ont visé l'ensemble des groupes faunistiques.
- L'aire d'étude immédiate : elle correspond au site du projet. C'est dans cette aire d'étude de 5 ha que seront ciblés les impacts directs potentiels du projet sur le cadre biologique. Les inventaires menés dans cette aire d'étude ont visé les milieux naturels et semi-naturels présents, la flore et l'ensemble des groupes faunistiques.

On se reportera à la Figure 2 page 6 pour prendre connaissance de ces aires d'étude.



LOCALISATION DU PROJET

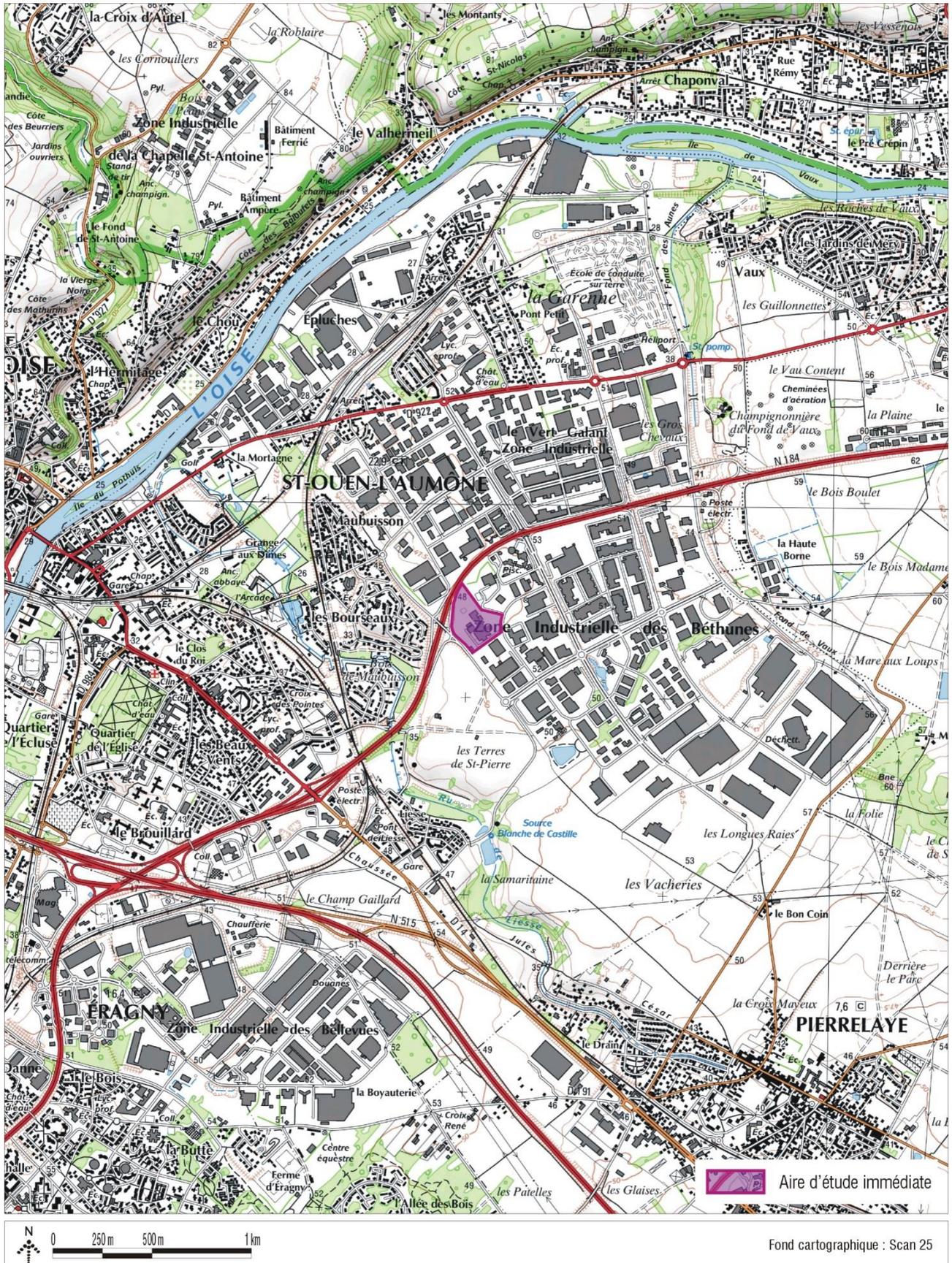


Figure 1 : Localisation du projet



AIRES D'ÉTUDE DE L'EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

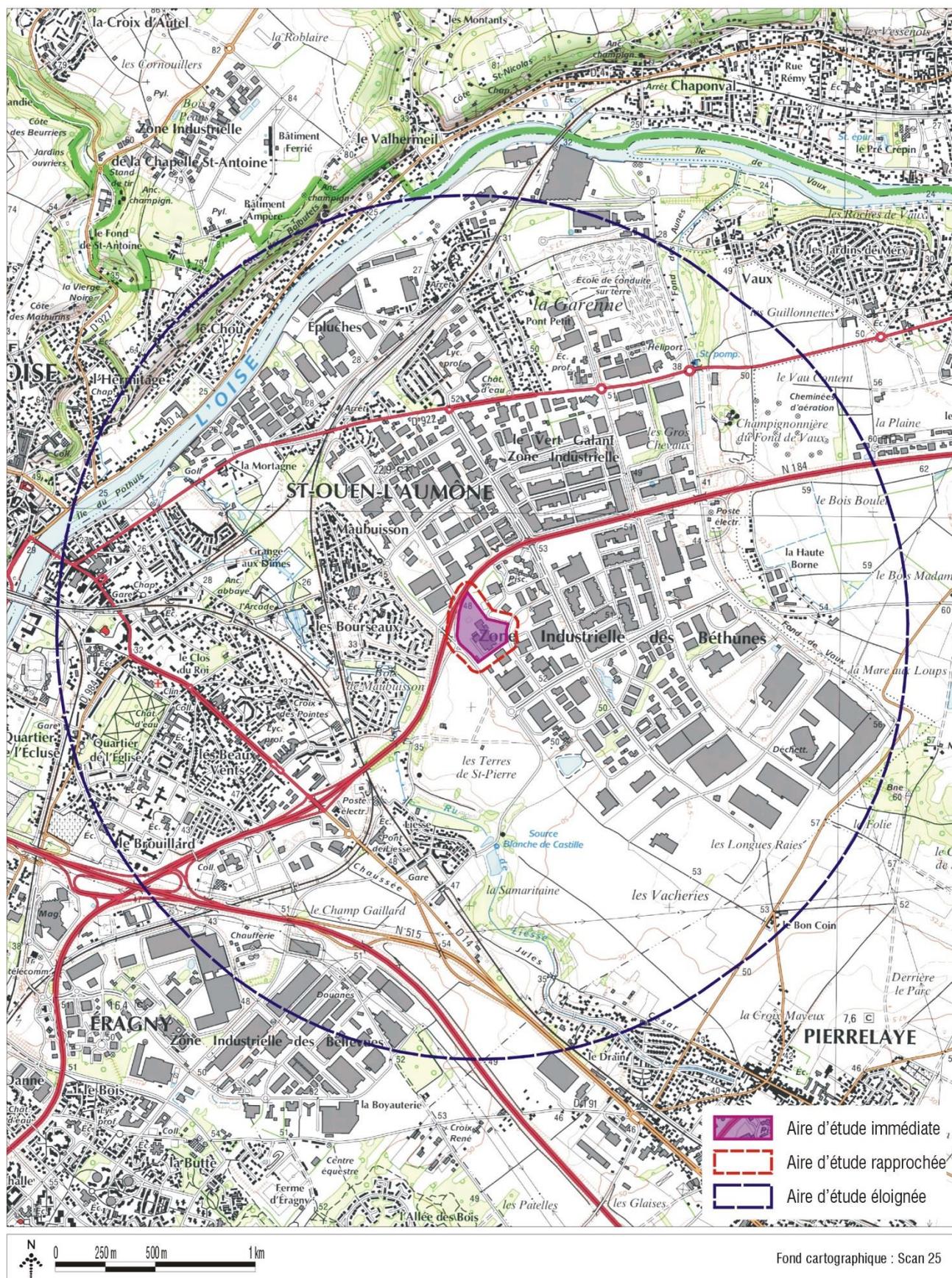


Figure 2 : Aires d'étude de l'expertise écologique

1.3 ZONAGES RELATIFS AUX MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE PARTICULIER

Aucun espace naturel remarquable n'est présent dans l'aire d'étude éloignée (cf. Figure 3 page 8). Les plus proches sont représentés par :

- Le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français à 2 km au nord,
- La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I n°110020057 « Vallée de Cléry et Ravine des Molues » (3,1 km au nord), définie pour la présence de deux fougères rares en Ile-de-France,
- La ZNIEFF de type I n°110120021 « La Sablonnière de Bessancourt » (3,7 km à l'est), définie pour son intérêt floristique et avifaunistique.

Il est également à noter la présence du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de la Plaine de Pierrelaye à 800 m au sud et 1,1 km à l'est. Ce vaste ensemble de 1 619 ha faisant l'objet d'une veille foncière par l'Agence Régionale des Espaces Verts pour le compte de la Région, est directement concerné par un projet de récréation d'une forêt de 1 350 ha sur des terrains qui ont servi de zones d'épandage des eaux usées de la Ville de Paris et dont la contamination durable des sols notamment par les métaux lourds ne permet plus l'agriculture et le maraîchage à destination de l'alimentation humaine.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont représentés par la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR22120005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » localisée à environ 20,6 km au nord-est et la ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » localisée à environ 21,5 km au sud-est.



MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE PARTICULIER

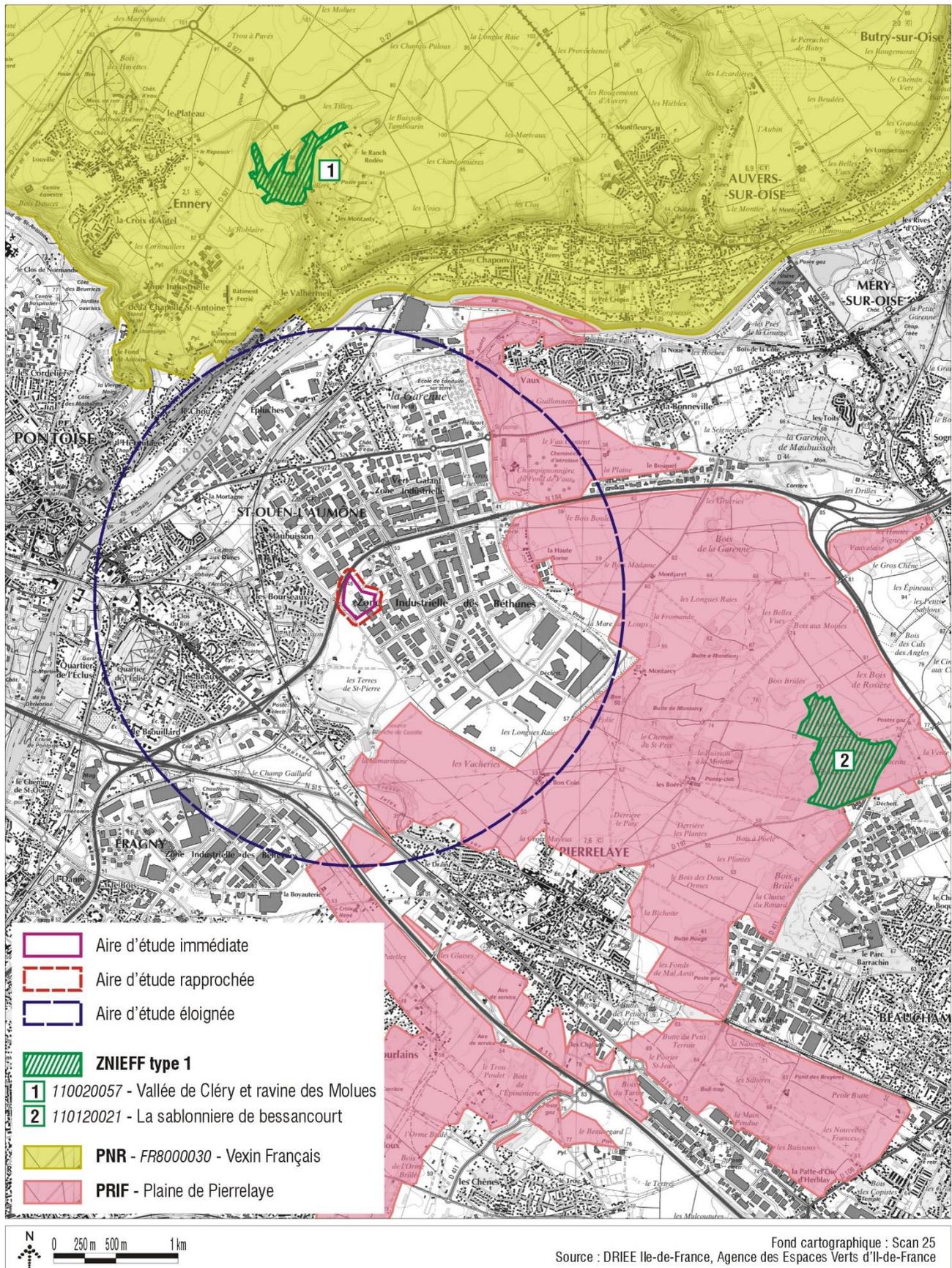


Figure 3 : Milieux d'intérêt écologique particulier dans l'aire d'étude éloignée

1.4 CONTINUITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES

Notions générales

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est la réduction de la fragmentation et de la destruction des espaces naturels, ainsi que le maintien ou la restauration des capacités de libre évolution de la biodiversité.

Cette Trame verte et bleue est constituée d'un ensemble de continuités écologiques à maintenir ou à restaurer, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors. La Trame verte et bleue est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres définis par le Code de l'Environnement (article L.371-1).

Définitions

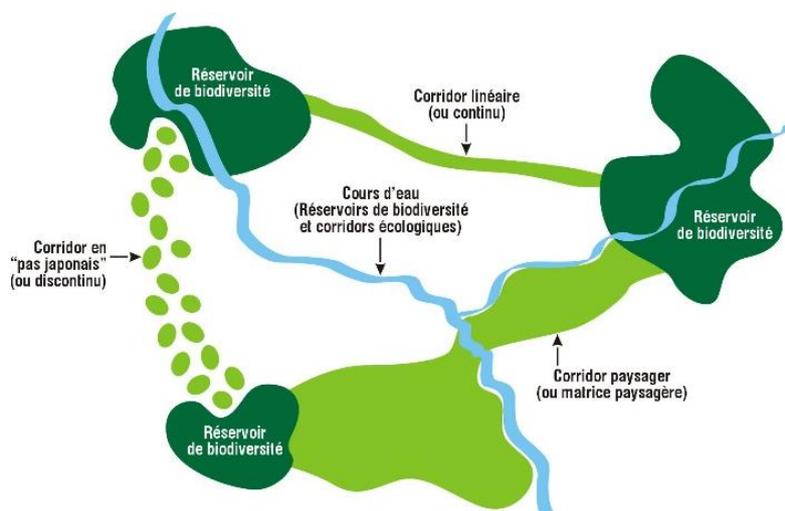
Les réservoirs de biodiversité :

Un réservoir est un espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Un réservoir abrite des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou est susceptible de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les corridors :

Les corridors écologiques désignent les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils permettent aux espèces d'assurer leur besoin de circulation et de dispersion (recherche de nouveaux territoires, de partenaires, etc.) et favorisent la connectivité du paysage.

Il existe trois principaux types de corridors écologiques (cf. figure ci-dessous) :



- Les **corridors linéaires ou continus** : haies, chemins, bords de route, ripisylves, etc. La notion de continuité pour ce type de corridor est déterminée par les espèces : pour certaines, cela suppose qu'il n'y ait pas d'interruption (pour les poissons par exemple) ; pour d'autres, il peut y avoir des interruptions facilement franchissables (pour les oiseaux par exemple) ;
- Les **corridors en « pas japonais » ou discontinus** : qui représentent une ponctuation d'espaces relais ou d'îlots-refuges tels que des mares, des bosquets au sein d'un espace cultivé, etc. ;

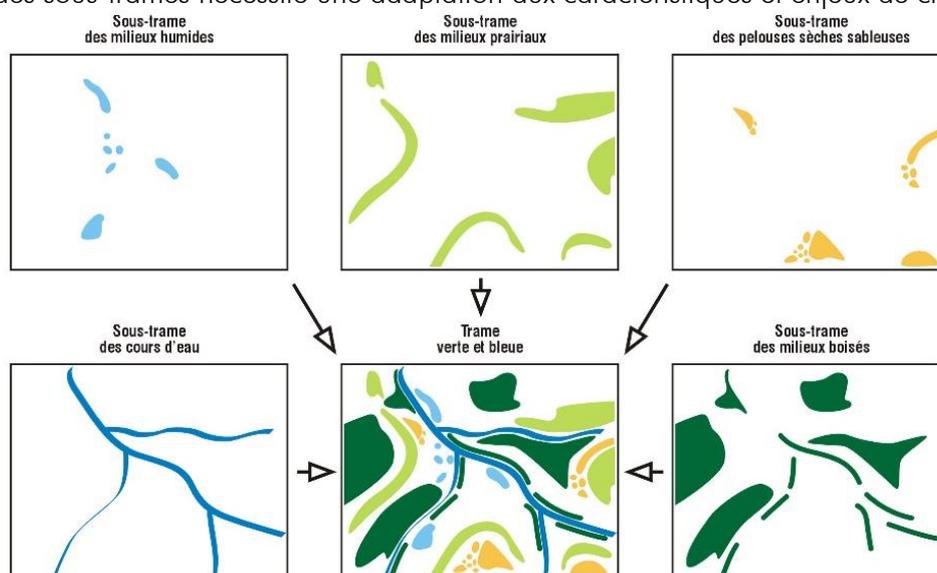
- Et les *matrices paysagères ou corridors paysagers*, qui sont constitués d'une mosaïque de milieux jouant différentes fonctions pour l'espèce en déplacement. Cela suppose que la matrice paysagère puisse être facilement fréquentée par l'espèce : qu'il n'y ait donc pas de barrière absolue et que les individus utilisent la plupart des espaces du corridor.

Il est à noter que ces différents types de corridors ne s'appliquent pas à toutes les espèces, chacune utilisant tel ou tel type selon son cycle biologique et ses capacités de dispersion. Ainsi, un corridor favorable au déplacement d'une espèce peut aussi s'avérer défavorable pour une autre.

Les sous-frames :

Sur un territoire donné, c'est l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'espaces supports qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant (par exemple : sous-trame boisée, sous-trame des milieux humides, etc.) (Figure ci-dessous).

La définition des sous-frames nécessite une adaptation aux caractéristiques et enjeux de chaque territoire.



La Trame verte et bleue est ainsi représentée par l'assemblage de l'ensemble des sous-frames et des continuités écologiques d'un territoire donné.

Contexte régional : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue.

Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L.371-3 et R.371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.¹

¹ Source : trameverteetbleue.fr

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. A ce titre, il doit :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité. La remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité.

La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ;
- les interactions entre milieux, entre espèces, et entre espèces et milieux ;
- une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné.

Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France a été adopté par arrêté n°2013294-0001 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013.

Le SRCE d'Ile-de-France est décliné en deux atlas cartographiques :

- la carte des composantes de la TVB (réservoirs, sous-trames, corridors écologiques, continuums, éléments fragmentants),
- la carte des objectifs du SRCE qui présente :
 - o les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et priorisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
 - o la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action.

Localisation du site d'étude au sein du réseau écologique régional

L'analyse de la carte des composantes de la trame verte et bleue régionale (cf. Figure 4 page 12) montre que l'aire d'étude éloignée inclut un corridor de la trame bleue à fonctionnalité réduite (la vallée de l'Oise) et deux corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendance routières (un qui longe la rue de la colonne pour rejoindre les dépendances autoroutières de l'A115, et un qui traverse le sud de la zone industrielle vers la vallée de l'Oise au sud). L'aire d'étude immédiate s'affranchit de toutes les composantes de la trame verte et bleue régionale. Le secteur n'est par ailleurs concerné par aucun objectif de préservation et de restauration de la trame verte et bleue régionale (cf. Figure 5 page 13).



L'aire d'étude immédiate, en contexte urbain et ceinturée par des infrastructures routières, s'inscrit en dehors de tout élément définissant la trame verte et bleue régionale.



SRCE D'ILE-DE-FRANCE EXTRAIT DE LA CARTE DES COMPOSANTES



Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude éloignée au sein des composantes du SRCE de la région Ile-de-France



SRCE D'ILE-DE-FRANCE - EXTRAIT DE LA CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION

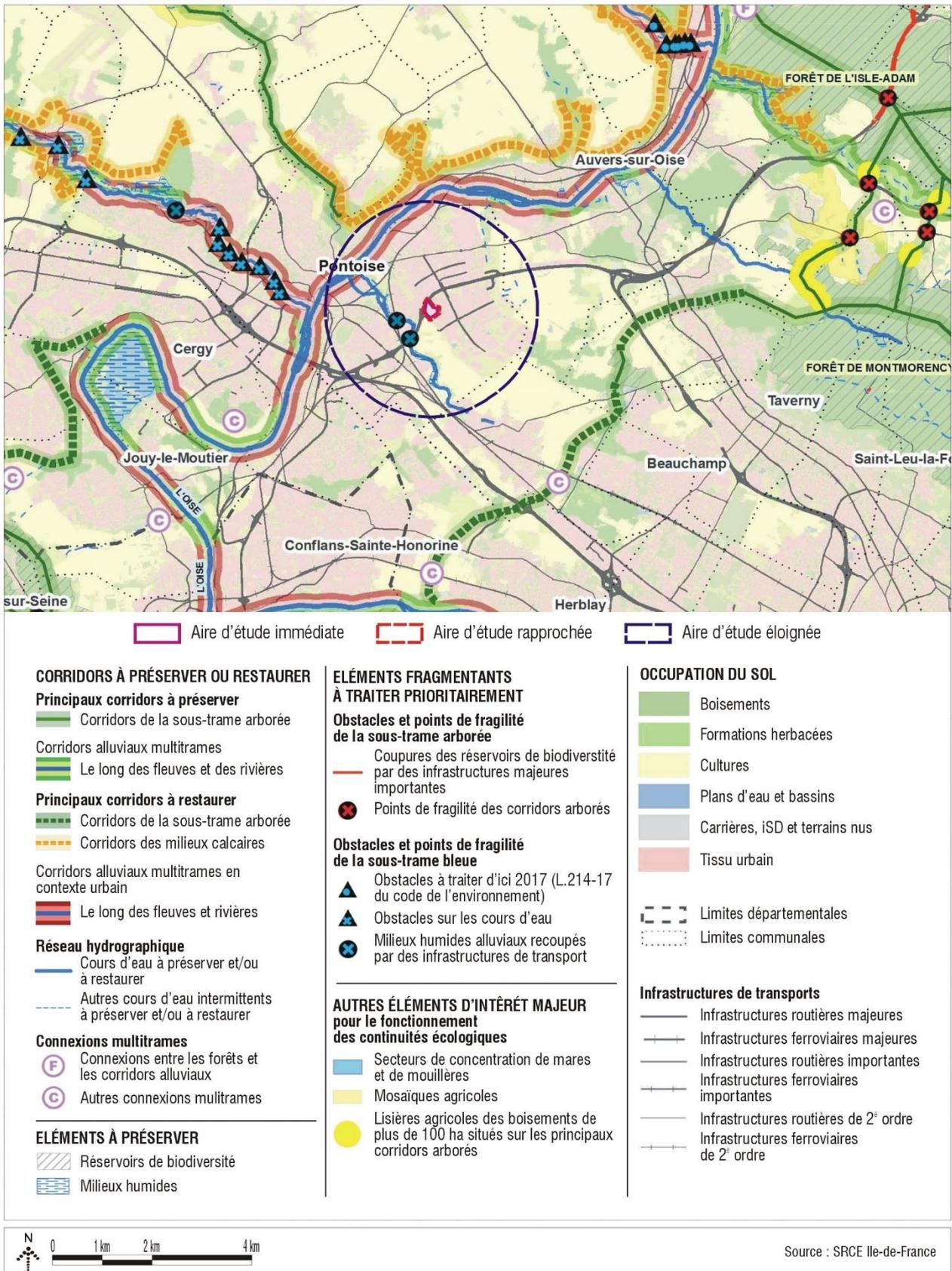


Figure 5 : Localisation de l'aire d'étude éloignée au sein des objectifs de préservation et de restauration du SRCE de la région Ile-de-France

1.5 MILIEUX NATURELS ET FLORE

1.5.1 Données bibliographiques floristiques sur la commune de l'aire d'étude immédiate

Les données floristiques historiques (postérieures à 2000) du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et de l'INPN sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. tableau ci-dessous), commune sur laquelle s'établit le site du projet, recensent trois espèces patrimoniales² dont une espèce protégée (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Espèces végétales patrimoniales mentionnées sur le territoire de Saint-Ouen-l'Aumône par la bibliographie (données postérieures à 2000)

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Habitats caractéristiques	Patrimonialité
<i>Armeria arenaria</i>	Armérie faux-plantain	2016	Pelouses sèches sur sables calcaires.	Déterminante de ZNIEFF
<i>Draba muralis</i>	Drave des murailles	2016	Pelouses ouvertes, talus de routes ou de voies ferrées, sur des sols calcaires.	Protection régionale Liste Rouge régionale IDF (vulnérable)
<i>Hyoscyamus niger</i>	Jusquiame noire	2008	Friches et terrains vague.	Liste Rouge régionale IDF (en danger)

Source : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, INPN

Les espèces patrimoniales connues sur Saint-Ouen-l'Aumône se développent sur des milieux secs ouverts ainsi que dans des friches herbacées. Une attention particulière a été portée lors des investigations de terrain à la recherche de ces espèces patrimoniales dans les habitats caractéristiques où elles sont susceptibles de se développer.

1.5.2 Occupation du sol dans l'aire d'étude immédiate

1.5.2.1 Méthodologie

La description des milieux naturels présents dans l'aire d'étude immédiate se base sur des inventaires écologiques menés de la fin de l'automne 2019 à l'été 2020 aux dates suivantes :

Tableau 2 : Inventaires de terrain flore et milieux naturels et conditions météorologiques

Date d'inventaires floristiques	Conditions météorologiques
2 décembre 2019	Couverture nuageuse 0 %, vent faible, 4°C
27 février 2020	Couverture nuageuse 100 %, vent modéré à fort, 8°C
14 mai 2020	Couverture nuageuse 0%, vent modéré, 11 à 14°C
25 juin 2020	Couverture nuageuse 0 %, vent faible, 30°C

² Les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces protégées, des espèces menacées (liste rouge) et des espèces rares, ainsi que (parfois) des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique. Le statut d'espèce patrimoniale n'est pas un statut légal. Il s'agit d'espèces que les scientifiques et les conservateurs estiment importantes d'un point de vue patrimonial, que ce soient pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate, les milieux ont été caractérisés selon les typologies CORINE Biotopes et EUNIS, et le cas échéant selon la typologie EUR 28. Les outils utilisés sont :

- Le manuel CORINE Biotopes – version originale, types d'habitats français (ENGREF, dernière version) : l'ensemble des milieux recensés sur les secteurs d'étude sera caractérisé selon le manuel d'interprétation des habitats français CORINE Biotopes³. Ce document correspond à une typologie des habitats français servant de base à l'identification sur le terrain des milieux rencontrés ;
- EUNIS (European Nature Information System) Habitats est un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique⁴ ;
- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 28⁵.

Les inventaires de terrain se sont basés sur des relevés phytocénologiques par type d'habitat naturel, c'est-à-dire des relevés qui listent l'ensemble des espèces qui constituent la végétation typique d'un habitat. Une attention particulière a été apportée à la recherche des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales, notamment celles citées dans la bibliographie.

³ BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

⁴ LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

⁵ COMMISSION EUROPEENNE, 2013. Interprétation manual of european union habitats. EUR 28. European Commission DG Environnement, 146 p.

1.5.2.2 Milieux présents dans l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est caractérisée par un ancien site industriel, comprenant bâtiments et surfaces imperméabilisées autour desquels des espaces d'agrément enherbés se sont enfrichés.

Les milieux qui ont ainsi été observés dans l'aire d'étude immédiate lors des investigations de terrain sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate

Habitats recensés	Intitulé CORINE Biotopes	Intitulé EUNIS Habitats	Code Natura 2000 (EUR28)
Fourrés	31.8 – Fourrés	F3.1 – Fourrés tempérés	/
Plantations arborées	84.1 – Alignements d'arbres x 87.1 – Terrains en friche	G5.1 – Alignements d'arbres x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	/
Espaces verts enfrichés	85.12 – Pelouses de parcs x 87.1 – Terrains en friche	E2.64 – Pelouses de parcs x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	/
Bâtiments industriels abandonnés	86.4 – Sites industriels anciens	J1.5 – Constructions abandonnées des villes et villages	/
Parkings et zones de stockages	86.4 – Sites industriels anciens	J4.2 – Réseaux routiers	/
Zones rudérales	87.2 – Zones rudérales	E5.12 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	/

Aucun des habitats identifiés ne se rattache aux habitats d'intérêt communautaire définis par la typologie EUR28.

La cartographie de ces milieux (occupation du sol) est présentée sur la Figure 6 à la page suivante.

Les espèces végétales inventoriées et caractérisant ces différents milieux sont listées par habitats d'après le référentiel Taxref 13.0.



OCCUPATION DU SOL



Figure 6 : Occupation du sol dans l'aire d'étude immédiate

Bâtiments industriels abandonnés, parkings et zones de stockage

- ➔ Code CORINE Biotopes : 86.4 – Sites industriels anciens
- ➔ Code EUNIS habitats : J1.5 – Constructions abandonnées des villes et villages
J4.2 – Réseaux routiers

L'aire d'étude immédiate se caractérise par la présence de bâtiments industriels désaffectés et de grandes surfaces imperméabilisées destinées au stockage et au stationnement.



Décembre 2019



Mai 2020

Ces espaces anthropiques sont peu propices au développement spontané de la flore. Seules quelques espèces, essentiellement de petites annuelles et des espèces rudérales, se développent au droit des fissures qui se sont créées dans le revêtement des parkings [Sabline à feuilles de serpolet (*Arenaria serpyllifolia*), Céraiste commun (*Cerastium fontanum*), Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), Luzerne naine (*Medicago minima*), Poivre des murailles (*Sedum acre*), Véronique des champs (*Veronica arvensis*)]. Il est également à noter que ces espaces inhospitaliers, restreints en substrats et donc peu végétalisés constituent des milieux propices à des espèces à fort pouvoir colonisateur comme le Buddléja du Père David (*Buddleja davidii*).

Zones rudérales

➔ Code CORINE Biotopes : 87.2 – Zones rudérales

➔ Code EUNIS habitats : E5.12 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées

Des merlons de terres ont été disposés sur la partie nord, ainsi que sur la partie est de l'aire d'étude immédiate, sur ce qui étaient auparavant des parkings et des espaces d'agrément. Ces modelés de terre s'apparentent à des milieux remaniés et constituent un milieu favorable au développement d'espèces végétales opportunistes, ubiquistes ou rudérales.



Décembre 2019



Décembre 2019



Mai 2020

Parmi les espèces communes se développant spontanément sur ces amas de terre plus ou moins récents, les plus représentatives sont des espèces opportunistes notamment représentées par la Vipérine commune (*Echium vulgare*), la Vergerette de Barcelone (*Erigeron sumatrensis*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), la Picride éperviaire (*Picris hieracioides*), le Sénéçon commun (*Senecio vulgare*), en mélange avec des espèces à large plasticité écologique [Brome stérile (*Anisantha sterilis*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)], des espèces nitrophiles [Mauve sauvage (*Malva sylvestris*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*)] et des pousses d'essences des plantations arborées présentes dans le site ou en périphérie [Erable plane (*Acer platanoides*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Petit orme (*Ulmus minor*)].

Plantations arborées

- ➔ Code CORINE Biotopes : 84.1 – Alignements d'arbres x 87.1 – Terrains en friche
- ➔ Code EUNIS habitats : G5.1 – Alignements d'arbres x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces

Les plantations arborées, sous forme de bosquets ou d'alignements, sont localisé en périphérie de l'aire d'étude immédiate. Elles se caractérisent par la présence d'essences locales [Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable plane (*Acer platanoides*)] et surtout d'essences horticoles [Erable sycomore pourpre (*Acer pseudoplatanus atropurpureum*), Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Platane d'Espagne (*Platanus x hispanica*), Prunier myrobolan (*Prunus cerasifera*), Poirier de Chine (*Pyrus calleryana*)...], notamment le long des bâtiments.



Décembre 2019



Mai 2020



La strate herbacée est caractérisée par le même cortège floristique que celle des espaces d'agrément enherbés enrichis. L'absence d'entretien conduit localement au développement de ligneux épineux [Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Rosier des chiens (*Rosa canina*)] qui forment une strate arbustive plus ou moins dense.

Fourrés

- ➔ Code CORINE Biotopes : 31.8 – Fourrés
- ➔ Code EUNIS habitats : F3.1 – Fourrés tempérés

Des pousses de Petit orme (*Ulmus minor*) ont spontanément colonisées une partie des espaces verts enrichis à l'est de l'aire d'étude immédiate pour former un fourré arbustif relativement dense. La végétation qui se développe en strate herbacée est composée d'espèces opportunistes des zones rudérales adjacentes.



Jun 2020

Espaces verts enrichis

- ➔ Code CORINE Biotopes : 85.12 – Pelouses de parcs x 87.1 – Terrains en friche
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.64 – Pelouses de parcs x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces

Les espaces verts qui agrémentaient le site ne sont plus entretenus depuis que celui-ci est désaffecté. Les pelouses d'agrément sont progressivement colonisées par des espèces rudérales et des ronces, et tendent progressivement à l'enfrichement et à la fermeture.



Mai 2020



Au sein de cet habitat se développent des graminées sociales [Brome stérile (*Anisantha sterilis*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), Pâturin des prés (*Poa pratensis*)], des espèces à tiges rampantes ou à feuilles plaquées au sol caractéristiques des gazons d'agrément [Pâquerette (*Bellis perennis*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)] en mélange avec des espèces rudérales [Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*), Picride éperviaire (*Picris hieracioides*), Vipérine (*Echium vulgare*)], des espèces nitrophiles [Cerfeuil vulgaire à fruits glabres (*Anthriscus caucalis*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*)] et quelques ligneux épineux en développement [Rosier des chiens (*Rosa canina*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*)].

1.5.3 Flore

Les espèces végétales se développant spontanément sur les différents milieux de l'aire d'étude immédiate sont globalement communes à très communes en région Ile-de-France et sans enjeu floristique notable.



Aucune des espèces de flore inventoriées ne présente de statut de patrimonialité. Les milieux dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate sont communs à très communs en Ile-de-France et ne constituent pas des habitats propices au développement d'une flore patrimoniale.

Parmi les taxons observés, il est à noter la présence de cinq espèces inscrites sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France⁶ :

- une espèce exotique envahissante avérée et implantée en Ile-de-France : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) présents au stade arboré au sein des plantations au nord de l'aire d'étude immédiate et en repousses spontanées dans la zone rudérale également au nord de l'aire d'étude immédiate ;
- quatre espèces exotiques envahissantes potentiellement implantées en Ile de France : la Vergerette de Barcelone (*Erigeron sumatrensis*), le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*) et le Buddléja du Père David (*Buddleja davidii*) sont toutes présentes en développement spontané dans les zones rudérales, les espaces verts enrichis ainsi que dans les interstices des parkings et espaces de stockage. Le Faux houx (*Berberis aquifolium*) est très localisé au niveau des plantations arborées au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate.



Vergerette de Barcelone (*Erigeron sumatrensis*)



Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)

⁶ CBNBP & MNHN, 2018. Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France. 45 p.



Buddléja du Père David (*Buddleja davidii*)



Pousse de Buddléja du Père David dans une fissure du bitume



Le Buddléja du Père David est particulièrement bien implanté sur le site. Cette espèce est en effet très prolifère en graines qui se sont dispersées dans le moindre interstice des parkings (cf. photo ci-dessus). L'enjeu concernant cette espèce n'est pas tant la prolifération de l'espèce sur le site, que le risque de sa dissémination dans un environnement proche (dispersion des graines lors de l'arrachage des plants et arbustes) ou éloigné (déblais de terre avec banque de graines, ces dernières pouvant se maintenir dans le sol plusieurs années). Une vigilance particulière devra être apportée à la période d'élimination des arbustes et à la gestion des déblais pouvant contenir l'espèce sous forme de graines.

1.5.4 Synthèse des enjeux des milieux et de la flore dans l'aire d'étude immédiate

Les enjeux des milieux et de la flore dans l'aire d'étude immédiate apparaissent très faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate compte tenu de la banalité des milieux présents, des cortèges floristiques relativement pauvres et sans enjeu patrimonial, ainsi que de la fonctionnalité réduite des habitats en contexte urbain.

1.6 FAUNE A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Les inventaires faunistiques mis en œuvre ont concerné tous les groupes terrestres : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères. Les espèces animales protégées et/ou patrimoniales ont particulièrement été recherchées.

La description des cortèges faunistiques présents dans l'aire d'étude se base sur des inventaires écologiques menés de décembre 2019 à juillet 2020 aux dates suivantes :

Tableau 4 : Inventaires de terrain faune et conditions météorologiques

Date d'inventaires faunistiques	Conditions météorologiques	Cortège ciblé
2 décembre 2019	Couverture nuageuse 0 %, vent faible, 4°C	Oiseaux
27 février 2020	Couverture nuageuse 100 %, vent fort, 8°C	Oiseaux
14 mai 2020	Couverture nuageuse 0%, vent modéré, 11 à 14°C	Oiseaux nicheurs, insectes, reptiles, mammifères
27 mai 2020	Couverture nuageuse 100 %, vent faible, 21°C	Chiroptères
25 juin 2020	Couverture nuageuse 0 %, vent faible, 30°C	Oiseaux nicheurs, insectes, reptiles, mammifères
9 juillet 2020	Couverture nuageuse 20 %, vent faible, 25°C	Chiroptères

Les prospections de terrain se sont déroulées en conditions favorables à l'observation de la faune. Elles ont permis l'observation des espèces faunistiques présentées dans les paragraphes suivants et listées dans l'Annexe 7 page 66.

► Inventaires entomologiques

Les inventaires entomologiques ont ciblé les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), les odonates (libellules) et les coléoptères afin notamment de recenser les espèces rares et/ou protégées présentes :

- Les papillons de jour ont été recherchés sur l'ensemble des milieux propices, aux périodes les plus favorables de la journée (après-midi), où les individus sont les plus actifs. Les lépidoptères diurnes ont été observés à vue lorsque cela était possible. Les espèces dont l'identification est délicate ont été temporairement capturées puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchées. Dans la mesure du possible, les chenilles observées ont été identifiées ;
- Les recherches d'odonates se base sur une identification des habitats naturels propices au développement de ces espèces, des individus observés mais également sur tous les indices de présence relevés (exuvies) ;
- Les orthoptères ont été recherchés à l'œil nu (chasse à vue) et par contrôles auditifs (reconnaissance auditive à partir des stridulations). Les individus capturés ont été identifiés directement sur le terrain puis relâchés ;
- Les coléoptères ont été recherchés à l'œil nu (chasse à vue), par fauchage de la végétation (filet fauchoir) ou collecte au parapluie japonais. La recherche d'indices de présence a été effectuée au sein du site d'étude (recherche de restes d'individus : élytres ou toutes autres parties). Des investigations ciblées par l'examen des vieux arbres (présence de cavités, présence de trous d'émergence de ces insectes...) ont également été mises en œuvre pour mettre en évidence la présence éventuelle d'insectes saproxylophages.

► Inventaires herpétologiques (amphibiens)

Chez la plupart des espèces d'amphibiens européens, la reproduction se pratique en milieu aquatique, pouvant donner lieu à d'importants rassemblements d'animaux reproducteurs.

En l'absence de milieux aquatiques sur le site, seule la recherche directe « à vue » sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, a été faite.

► Inventaires herpétologiques (reptiles)

La recherche des reptiles a été faite « à vue » lors des déplacements dans les différents milieux qui caractérisent l'aire d'étude immédiate et ses alentours. La recherche sous les souches, pierres et autres cachettes permet également de contacter des espèces pratiquant l'insolation indirecte (espèces qui se chauffent sous des cachettes).

► Inventaires ornithologiques

→ Avifaune nicheuse

Afin d'évaluer les cortèges des oiseaux nicheurs présents, des inventaires ponctuels basés sur la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) ont été réalisés de manière à échantillonner l'ensemble des milieux présents. Deux techniques de prospection complémentaires ont été utilisées au cours de ces inventaires :

- L'écoute des chants nuptiaux et cris des oiseaux à partir de parcours réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude (méthode semi-quantitative inspirée des IPA), dans les différents milieux naturels présents. Cette méthode d'inventaire qualitatif est valable principalement pour les passereaux. L'observateur note également les différents contacts visuels qu'il peut effectuer ;
- Pour les oiseaux ne se détectant pas par le chant (rapaces et grands échassiers essentiellement), une prospection visuelle classique a été réalisée.

Les inventaires ont été réalisés durant les premières heures après le lever du soleil. Elles correspondent en effet à la période d'activité maximale de l'avifaune et donc au moment où les oiseaux sont le plus détectables au chant.

Lors des prospections, les niveaux d'indice de reproduction (possible, probable, certain) ont été définis selon les critères correspondants à ceux retenus par l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeyer & Blair, 1997).

→ Avifaune migratrice

Au cours d'un inventaire des espèces migratrices, l'observateur relève, à partir de points fixes, à différentes heures de la journée selon les espèces recherchées et sur une durée appréciée en fonction de l'intérêt ornithologique du site, les différents groupes ou individus isolés en migration active. Les oiseaux observés en halte migratoire sont distingués des oiseaux en migration active. Les recherches ont visé notamment à qualifier la fréquentation de l'espace par les espèces de passage. Une attention particulière a notamment été portée à la recherche des sites de concentrations d'oiseaux en haltes, temporaires ou prolongées.

→ Avifaune hivernante

Au cours d'un inventaire des espèces hivernantes, l'observateur relève, à partir de points fixes, à différentes heures de la journée selon les espèces recherchées et sur une durée appréciée en fonction de l'intérêt ornithologique du site, les différents groupes ou individus isolés. Les recherches ont visé à qualifier la fréquentation de l'espace par les espèces hivernantes.

Ces inventaires ont été complétés par la détection d'indices de présence sur le site d'étude (nids, œufs prédatés, plumes, ossements, pelotes de réjection pour les espèces nocturnes notamment...).

► *Inventaires mammologiques (hors chiroptères)*

L'inventaire des mammifères est basé sur l'observation directe des animaux, et sur la recherche d'indices de présence (terriers, nids, cris, couches, empreintes, fèces, reliefs de repas...) et complété pour les micromammifères (rongeurs et insectivores de petite taille) par l'analyse de pelotes de réjection de rapaces nocturnes (parfois diurnes, corvidés, ardéidés...) ramassées sur le site.

► *Inventaires mammologiques (chiroptères)*

→ Analyse du paysage et recherches de gîte

Les chauves-souris utilisent les éléments du paysage pour se déplacer et s'alimenter. En fonction de l'écologie des espèces, ces éléments supports peuvent être différents. L'objectif de cette analyse est de caractériser les structures éco-paysagères permettant aux chiroptères d'utiliser ou non de manière fonctionnelle le site d'étude. Cette étape permet d'étayer l'argumentaire selon lequel le site étudié participe de manière plus ou moins fondamentale aux besoins (alimentation, transit, etc.) du cortège de chauves-souris du secteur. Dans un premier temps, les secteurs les plus favorables aux chiroptères ont été repérés par photo-interprétation. Une fois le travail de pré-cartographie mené, des visites de terrain diurne ont été réalisées afin de vérifier la pertinence de l'analyse précédente et d'identifier les potentialités de gîtes susceptibles d'accueillir des chiroptères (repérage d'arbres sains ou morts présentant des écorces décollées, loges de pics, branches fendues, ou toute autre anfractuosité notamment, bâtiments). Une attention particulière a été portée aux bâtiments et gros arbres du parc arboré. Une prospection ciblée des bâtiments et des extérieurs proches a été effectuée le 2 décembre 2019 afin de rechercher des individus en hibernation ou des traces d'occupation des bâtiments en été (guano au sol).

→ Etude acoustique

Des écoutes ultrasonores passives ont été réalisées en 3 points distincts répartis sur le site d'étude. Ces systèmes d'enregistrement autonome sont réglés pour se déclencher 30 minutes avant l'heure du coucher du soleil et se mettre en veille au lever du soleil. Les inventaires acoustiques sont donc réalisés en continu afin d'affiner les identifications et la détermination des comportements des chauves-souris sur des nuits complètes. Les fichiers sont stockés dans les cartes mémoires disposées dans les détecteurs jusqu'à leur déchargement et leur dépouillement de retour au bureau. Les données acoustiques passives ont ensuite été traitées à l'aide du logiciel SonoChiro© puis analysées grâce au logiciel BatSound©.

Des écoutes ultrasonores actives ont consisté en des détections des signaux ultrasonores des chiroptères à l'aide d'un détecteur D240X, couplé à un enregistreur numérique. Des stations d'écoute de 10 minutes ont été réparties sur le site en 5 points distincts. Les fichiers sont également stockés dans l'enregistreur numérique jusqu'à leur déchargement et leur dépouillement de retour au bureau.

Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propres. L'analyse de ces signaux permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.

1.6.1 Les invertébrés

1.6.1.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN, de la LPO et de la base de données CETTIA sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 2 page 62) recensent 9 espèces patrimoniales d'invertébrés dont 4 espèces protégées en Ile-de-France (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 5 : Espèces patrimoniales d'invertébrés mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Ordre	Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Rég.	ZNIEFF IDF
Lepidoptera	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Ann.II	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	-	-	-	LC	LC	oui
Odonata	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	-	-	-	LC	LC	oui
Odonata	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	-	-	LC	NT	-
Odonata	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	-	-	Art.1	LC	NT	oui
Orthoptera	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	-	-	-	LC	oui
Orthoptera	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	-	Art.1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise	-	-	Art.1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	-	Art.1	-	LC	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Parmi ces espèces patrimoniales, il est à noter la présence de :

- 2 espèces de lépidoptères (papillons) ;
- 3 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) qui fréquentent les eaux stagnantes ou courantes et les végétations aquatiques, notamment une espèce protégée en Ile-de-France (Cordulégastre annelé) et deux espèces présentant un statut de conservation défavorable en Ile-de-France (Caloptéryx vierge et Cordulégastre annelé classés « quasi-menacés » ;
- 4 espèces d'orthoptères (sauterelles et criquets), dont trois espèces protégées en Ile-de-France qui fréquentent les endroits secs à végétation basse et ouverte (Oedipode turquoise), les friches chaudes, pelouses et prairies sèches pourvues de buissons ou d'une végétation élevée (Grillon d'Italie, ou toutes sortes de milieux herbeux (Conocéphale gracieux).

1.6.1.2 Espèces d'invertébrés identifiées

La diversité entomologique au sein de l'aire d'étude immédiate est très faible conformément au contexte urbain dans lequel elle s'inscrit. Seules 16 espèces d'invertébrés ont été recensées (cf. Tableau 6) en période et conditions météorologiques favorables à l'observation de ce groupe. Toutes sont communes à très communes en Ile-de-France.

Il est toutefois à noter la présence d'une petite population d'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), une espèce d'orthoptère commune en Ile-de-France mais protégée à l'échelle régionale. Ainsi, 4 individus ont été observés lors des inventaires de juin dans les espaces verts enfrichés présents au nord et à l'ouest de l'aire d'étude immédiate.

Oedipode turquoise



Tableau 6 : Espèces d'invertébrés observées dans l'aire d'étude rapprochée

Ordre	Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Rég.	ZNIEFF IDF
Coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	-
Coleoptera	<i>Oedemera podagrariae</i>	Oedemère ochracé	-	-	-	-	-	-
Hemiptera	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Bombus</i>		-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	-	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	-	LC	LC	-
Orthoptera	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	-	-	LC	-
Orthoptera	<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise	-	-	Art. 1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	-	-	LC	-

L'intérêt du site, fortement anthropisé, apparaît très faible pour l'ensemble des groupes d'invertébrés, les inventaires ayant démontré que les espaces verts et les zones rudérales de l'aire d'étude immédiate ne sont pas favorables à l'accueil d'une diversité entomologique notable. Seuls les espaces verts enfrichés au nord et à l'ouest présentent des conditions favorables à la présence d'une petite population Oedipode turquoise.

Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux

Une des espèces d'invertébrés inventoriées dans l'aire d'étude immédiate est concernée par un statut de protection : l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), orthoptère protégé en Ile-de-France.

Les enjeux entomologiques sont faibles sur les espaces verts enfrichés au nord et à l'ouest qui accueillent une petite population d'Oedipode turquoise, et très faibles sur l'ensemble des autres milieux de l'aire d'étude immédiate.



LOCALISATION DES ESPECES D'INSECTES PROTEGES CONTACTEES



Figure 7 : Localisations des espèces d'insectes protégés contactées

1.6.2 Les amphibiens

1.6.2.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN, de la LPO et de la base de données CETTIA sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 3 page 63) recensent 6 espèces patrimoniales d'amphibiens (cf. tableau ci-dessous), dont 4 strictement protégées sur le territoire national, et 1 présentant un statut de conservation défavorable sur le territoire français ; la Grenouille verte est en effet classée « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale.

Tableau 7 : Espèces patrimoniales d'amphibiens mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	-	Art.3	LC	-	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	-	Art.3	LC	-	-
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	-	Art.5	NT	-	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	-	Art.3	LC	-	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Ann.IV	Art.2	LC	-	-
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	-	Art.6	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Ces espèces fréquentent les pièces d'eau et les habitats humides pour leur reproduction.

1.6.2.2 Espèces d'amphibiens identifiées

Les inventaires, réalisés en période favorable et avec des conditions météorologiques propices à l'observation d'amphibiens, ont mis en évidence l'absence d'espèces de ce groupe au sein de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude immédiate n'inclut pas d'habitat de reproduction pour les amphibiens (absence de zone en eau) ni d'habitat terrestre propice à ce groupe.

Les milieux de l'aire d'étude présentent un enjeu très faible pour les amphibiens.

Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux

L'aire d'étude immédiate n'inclut pas d'habitat de reproduction pour les amphibiens (absence de zone en eau) ni d'habitat terrestre propice à ce groupe. L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'enjeu réglementaire concernant le groupe des amphibiens.

Les enjeux batrachologiques sont globalement très faibles sur l'ensemble des milieux de l'aire d'étude immédiate.

1.6.3 Les reptiles

1.6.3.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN, de la LPO et de la base de données CETTIA sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 3 page 63) recensent 2 espèces patrimoniales de reptiles (cf. tableau ci-dessous), toutes strictement protégées sur le territoire national.

Tableau 8 : Espèces patrimoniales de reptiles mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	-	Art.3	LC	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann.IV	Art.2	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

L'Orvet fragile fréquente les parties ombragées de jardins, les prairies à végétation haute, les haies et les forêts. Le Lézard des murailles, plus ubiquiste, fréquente une large gamme de milieux naturels ouverts et de milieux anthropiques.

1.6.3.2 Espèces de reptiles identifiées

Les inventaires, réalisés en période favorable et avec des conditions météorologiques propices à l'observation des reptiles, ont mis en évidence l'absence d'espèces de ce groupe au sein de l'aire d'étude immédiate.

Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux

Aucune espèce de reptile n'est présente dans l'aire d'étude. L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'enjeu réglementaire concernant le groupe des reptiles.

Les enjeux herpétologiques sont globalement très faibles sur l'ensemble des milieux de l'aire d'étude immédiate.

1.6.4 Les oiseaux

1.6.4.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN et de la LPO mentionnent la présence 80 espèces d'oiseaux sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 5 page 63).

Parmi ces espèces, plusieurs cortèges sont représentés, notamment celui des espèces des milieux aquatiques (Grand cormoran, Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe, Bergeronnette des ruisseaux, Canard colvert, Fuligule milouin, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Cygne tuberculé, Mouette rieuse...) qui regroupe le plus d'espèces. Les cortèges des espèces généralistes (Accenteur mouchet, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Serin cini, Rougegorge familier) et des espèces inféodées aux milieux boisés et arborées (Buse variable, Epervier d'Europe, Chouette hulotte, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Roitelet huppé, Pouillot véloce, Mésange à longue queue...) concernent à eux deux environ la moitié des espèces recensées. Le cortège des espaces bâtis (Bergeronnette grise, Choucas des tours, Martinet noir, Chouette effraie, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Faucon crécerelle, Moineau domestique...) est relativement bien représenté. En revanche, les cortèges des milieux semi-ouverts (Tarier pâtre, Hypolaïs polyglotte, Fauvette grisette, Moineau friquet, Pipit farlouse, Rousserolle verderolle...) et des milieux cultivés (Alouette des champs, Perdrix grise, Caille des blés) sont peu représentés.

Du point de vu réglementaire, 55 des espèces recensées sont protégées au niveau national au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Du point de vue conservation, 26 des espèces recensées par la bibliographie ont un état de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (CR, EN, VU, NT) et 22 sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en France.

Le tableau ci-dessous liste les espèces d'oiseaux présentant les plus forts degrés de patrimonialité, à savoir un statut de menace en région Ile-de-France ou en France (CR, EN, VU), ou une inscription sur l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Tableau 9 : Espèces d'oiseaux à forte patrimonialité mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nicheurs France	Liste Rouge Nicheurs IDF	Liste Rouge migrateur France	Liste Rouge hivernants France	ZNIEFF IDF
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NT	VU	NA	LC	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Ann.I	Art.3	VU	LC	-	NA	oui
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	-	Art.3	VU	EN	NA	DD	oui
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Ann.I	Art.3	NT	-	-	LC	-
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	-	-	VU	CR	NA	LC	oui
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Art.3	VU	NT	NA	NA	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Ann.I	Art.3	LC	-	NA	NA	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Art.3	NT	VU	DD	-	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	-	Art.3	LC	VU	NA	LC	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Art.3	LC	VU	NA	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	-	Art.3	EN	EN	-	-	oui
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	-	-	LC	VU	-	-	-
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	Art.3	NT	VU	NA	NA	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nicheurs France	Liste Rouge Nicheurs IDF	Liste Rouge migrateur France	Liste Rouge hivernants France	ZNIEFF IDF
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	Art.3	VU	EN	NA	-	-
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	-	Art.3	LC	VU	-	-	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	-	NT	VU	NA	LC	oui

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

1.6.4.2 Espèces d'oiseaux identifiées

Les investigations de terrain menées entre décembre 2019 et juin 2020 ont permis d'identifier 29 espèces d'oiseaux à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Différents cortèges peuvent être distingués selon le degré de spécialisation des espèces par rapport aux habitats présents :

- **les espèces généralistes** : il s'agit des espèces qui ne montrent pas de spécialisation particulière vis-à-vis d'un habitat. Elles sont susceptibles de fréquenter aussi bien des milieux naturels comme les boisements, que les espaces plus anthropisés comme les plantations arbustives et arborées. Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, les espèces recensées sont : la Corneille noire, l'Etourneau sansonnet, le Merle noir, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Pigeon ramier, le Pinson des arbres, l'Accenteur mouchet et le Rougegorge familier.
- **les espèces des milieux anthropiques** : le cortège des milieux anthropiques regroupe les espèces des milieux bâtis et les espèces qui s'adaptent aux aménagements paysagers urbains et notamment aux grands arbres des parcs et jardins. Ces espèces sont susceptibles de s'alimenter au droit des espaces herbacés de l'aire d'étude rapprochée. Elles regroupent le Chardonneret élégant, le Choucas des tours, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Moineau domestique, la Pie bavarde, le Rougequeue noir, le Verdier d'Europe, la Linotte mélodieuse, le Serin cini et la Fauvette grisette.
- **les espèces des milieux boisés** : ce cortège regroupe les espèces fréquentant les boisements et milieux arborés de l'aire d'étude rapprochée et environnant : l'Epervier d'Europe, la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, la Grive mauvis, le Tarin des aulnes et le Troglodyte mignon.
- **les espèces des milieux semi-ouverts et agricoles** : le Faisan de Colchide est la seule espèce observée se rattachant en particulier aux milieux ouverts et aux cultures.

On notera que les espèces dominantes au niveau de l'aire d'étude rapprochée correspondent à des espèces généralistes ou des milieux anthropiques. La Mouette rieuse et le Canard colvert, observés en transit, sont des espèces étroitement liées aux milieux aquatiques. Leur présence au droit du site d'étude, liée à l'Oise située au nord, reste très ponctuelle.

Oiseaux nicheurs

Parmi les espèces observées, 19 sont susceptibles, au regard des milieux présents, de se reproduire dans l'aire d'étude immédiate, dont 15 dans les fourrés et plantations arborées et 4 dans les bâtiments ou autres aménagements anthropiques comme les luminaires du parking (cf. Tableau 10). Parmi ces espèces, seules cinq espèces présentent des indices de nidification certains dans l'aire d'étude immédiate : la Mésange bleue et la Mésange charbonnière au niveau des luminaires, le Pigeon ramier dans les plantations arborées, le Moineau domestique et le Rougequeue noir dans les bâtiments.

Tableau 10 : Espèces d'oiseaux contactées dans l'aire d'étude rapprochée

Nom latin	Nom français	Protection nationale	Directive Oiseaux	Liste rouge Oiseaux nicheurs*		ZNIEFF IDF	Nidification (aire d'étude immédiate)	Effectifs
				France	IDF			
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Article 3	-	LC	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	LC	LC	oui	-	Individus erratiques
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Article 3	-	NT	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Article 3	-	VU	NT	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Article 3	-	VU	VU	-	Possible dans les plantations arborées	2 couples
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Article 3	-	NT	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	-	Avérée dans les plantations arborées	2 couples
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Article 3	-	LC	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	-	LC	LC	-	Avérée dans les luminaires des parkings	2 couples
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Article 3	-	NT	VU	-	-	Individus erratiques
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Article 3	-	VU	VU	-	Possible dans les plantations arborées	2 couples
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	-	LC	LC	-	Avérée dans les luminaires des parkings	1 couple
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Article 3	-	LC	VU	-	Avérée dans un bâtiment	2 couples
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	LC	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Article 3	-	LC	LC	-	Avérée dans un bâtiment	1 couple
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Article 3	-	LC	NT	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Article 3	-	VU	EN	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	Article 3	-	LC	NA	-	-	Individus erratiques
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	-	-	Individus erratiques
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	1 couple
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	LC	-	-	-	Individus erratiques
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	-	Possible dans les plantations arborées	2 couples

* Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA)

Statut réglementaire

Parmi les espèces d'oiseaux inventoriées, 21 sont protégées au niveau national au titre de l'article 3⁷ de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statut de conservation

Le statut de conservation des espèces observées lors des inventaires a été déterminé à partir de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) ainsi que la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Ile-de-France (2018) :

- **Espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France :**

Au total, 7 espèces présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Parmi elles, 4 espèces classées « vulnérables » (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Serin cini) ont montré des indices de nidification possible au sein de l'aire d'étude immédiate. Ces quatre espèces ont montré des indices de nidification possible dans les plantations arborées à l'est de l'aire d'étude immédiate.

- **Espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Ile-de-France :**

Au total, 7 espèces présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, 2 sont classées « quasi menacées » (Chardonneret élégant, Accenteur mouchet), 4 sont classées « vulnérables » (Verdier d'Europe, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Moineau domestique) et 1 est classée « en danger » (Serin cini). Toutes hormis l'Hirondelle rustique, ont montré des indices de nidification possible dans les plantations arborées à l'est de l'aire d'étude immédiate.

La carte présentée à la page 36 affiche la localisation des contacts visuels ou auditifs des espèces d'oiseaux patrimoniales citées précédemment. Les espèces en transit ne sont pas figurées.

⁷ Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 :

I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.



LOCALISATION DES ESPÈCES D'OISEAUX NICHEURS PATRIMONIAUX CONTACTÉES

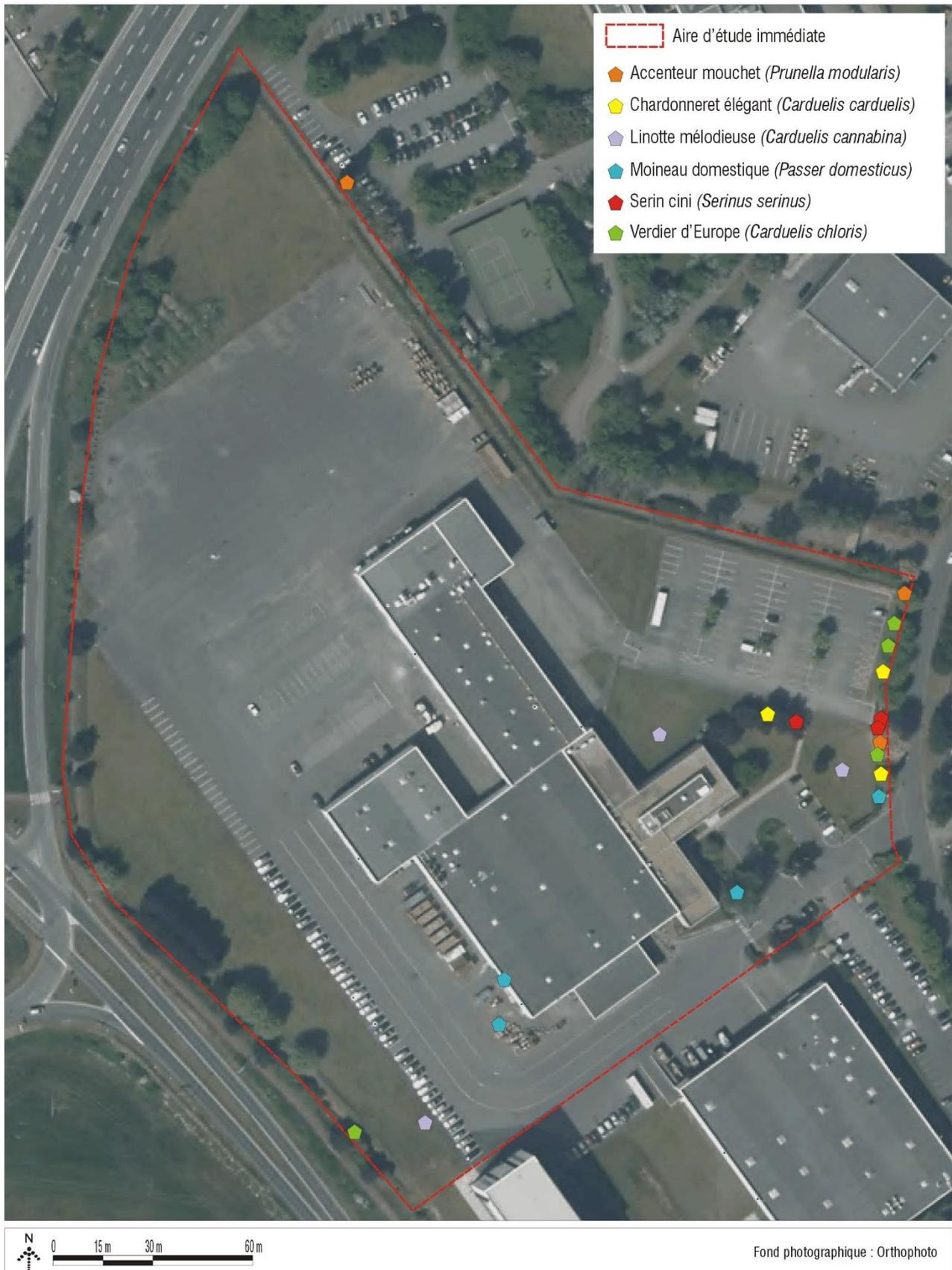


Figure 8 : Localisations des espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniaux contactées

L'intérêt avifaunistique du secteur repose sur la présence de quelques espèces de passereaux nicheurs inféodés aux fourrés, aux plantations arborées ou aux bâtis possédant des statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale et/ou régionale (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Serin cini, Moineau domestique, Accenteur mouchet). Les effectifs de ces espèces apparaissent toutefois faibles (1 à 2 couples) au droit du site du projet et les habitats utilisés pour la reproduction sont très anthropisés.

Au regard de la patrimonialité de certaines espèces d'oiseaux susceptibles de se reproduire sur le site, comme le Serin cini, la Linotte mélodieuse, le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant et de la concentration de leurs effectifs, les fourrés en frange est de l'aire d'étude immédiate présentent un enjeu fort. Les plantations arborées, constituées en partie d'essences ornementales, d'arbres isolés, avec une strate arbustive moins denses, sont moins attractives pour l'avifaune et présentent un enjeu modéré. Les bâtis présentent un enjeu globalement faible, hormis au niveau du bâtiment central où la reproduction avérée de deux couples de Moineau domestique lui confère un enjeu modéré. Les autres milieux présentent un enjeu très faible pour les oiseaux.

Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux



Parmi les espèces d'oiseaux contactées dans l'aire d'étude rapprochée, 21 sont protégées par la réglementation française (arrêté du 29 octobre 2009) : l'article 3 protège les individus (œufs, juvéniles, adultes) et les habitats de reproduction et de repos de ces espèces. 15 d'entre elles utilisent de façon possible ou certaine les milieux de l'aire d'étude rapprochée pour la reproduction.

Les fourrés et plantations arborées compris dans l'aire d'étude immédiate constituent ainsi des habitats de reproduction possible pour 10 espèces d'oiseaux protégées : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Linotte mélodieuse, Accenteur mouchet, Serin cini, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Troglodyte mignon.

Les bâtiments désaffectés constituent des habitats de reproduction avérée pour le Moineau domestique et le Rougequeue noir, et les luminaires des parkings constituent des habitats de reproduction avérée pour la Mésange bleue et la Mésange charbonnière.

De plus, plusieurs de ces espèces présentent une patrimonialité (espèces possédant des statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale et/ou régionale), ce qui confère à ces milieux un enjeu modéré.

Au regard de la concentration d'espèces patrimoniales, et notamment de la présence du Serin cini, susceptibles de nicher, les fourrés à l'est du site présentent un enjeu fort.

Les milieux herbacés compris dans l'aire d'étude immédiate ne constituent pas un habitat de reproduction ou de repos pour l'avifaune protégée ou patrimoniale fréquentant l'aire d'étude rapprochée. Ces milieux présentent de ce fait un très faible enjeu avifaunistique.

1.6.5 Les mammifères (hors chiroptères)

1.6.5.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN, de la LPO et de la base de données CETTIA sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 6 page 65) recensent 7 espèces de mammifères hors chiroptères (cf. tableau ci-dessous), dont quatre espèces patrimoniales :

- deux espèces protégées sur le territoire national (Hérisson d'Europe, Ecureuil roux),
- deux espèces « quasi-menacées » en France (Putois d'Europe, Lapin de garenne),
- une espèce déterminante de ZNIEFF en Ile de France (Putois d'Europe).

Tableau 11 : Espèces patrimoniales de mammifères mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	Art.2	LC	-	-
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	-	-	NT	-	oui
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	NT	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	-	Art.2	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Le Putois d'Europe vit généralement en forêt et dans les lieux humides comme en bordure des marais et des étangs, l'Ecureuil roux dans les forêts de conifères et mixtes, le Hérisson d'Europe en lisière de forêt, dans les prés bordés de haies, dans les parcs ou dans les jardins, et le Lapin de garenne préfère les zones plutôt sèches et au sol meuble et profond.

1.6.5.2 Espèces de mammifères terrestres identifiées

Des traces de présence (fèces) de deux espèces de mammifères terrestres ont été observées dans l'aire d'étude immédiate : le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) dans les espaces verts enrichis et la Fouine (*Martes foina*) dans les bâtiments. Excepté le Lapin de garenne, qui est quasi menacé en France, toutes les autres espèces sont communes à très communes, et aucune ne fait l'objet de mesures de protection. L'aire d'étude immédiate, caractérisée par des surfaces imperméabilisées et des espaces d'agrément enrichis en contexte urbain, n'est pas favorable à la présence de mammifères terrestres remarquables, mais est probablement fréquenté par de petits mammifères communs de type mulots ou campagnols. Compte tenu de leur discrétion, ces espèces n'ont cependant pas été contactées.

Tableau 12 : Espèces de mammifères contactées dans l'aire d'étude rapprochée

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Rég.	ZNIEFF IDF
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	-	LC	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	NT	-	-

Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux

Aucune des espèces de mammifères (hors chiroptères) inventoriées dans l'aire d'étude n'est concernée par un statut de protection. L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'enjeu réglementaire concernant le groupe des mammifères (hors chiroptères).

L'ensemble des mammifères (hors chiroptères) contactés dans l'aire d'étude rapprochée sont des espèces communes à très communes l'échelle régionale. L'ensemble des milieux de l'aire d'étude immédiate, présentent un très faible enjeu écologique pour ce groupe.

1.6.6 Les chiroptères

1.6.6.1 Données bibliographiques

Les données historiques de l'INPN, de la LPO et de la base de données CETTIA sur le territoire communal de Saint-Ouen-l'Aumône (cf. Annexe 6 page 65) recensent 5 espèces de chauves-souris (cf. tableau ci-dessous), toutes protégées sur le territoire français, quatre présentant un statut de conservation défavorable en France et en Ile-de-France. Parmi elles, la Sérotine commune est classée « vulnérable » en Ile-de-France, et la Noctule commune est classée « vulnérable » en France.

Tableau 13 : Espèces patrimoniales de chiroptères mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Ann.IV	Art.2	NT	VU	oui
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Ann.IV	Art.2	VU	NT	oui
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann.IV	Art.2	LC	LC	oui
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann.IV	Art.2	NT	NT	oui
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Ann.IV	Art.2	LC	DD	oui

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

La Noctule commune est une espèce arboricole, qui s'installe volontiers dans des cavités arboricoles diverses (écorces décollées, loges de pics...), voire dans certains bâtis type immeubles hauts. Les vallées boisées semblent particulièrement appréciées par cette espèce.

La Pipistrelle commune, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Kuhl sont des espèces anthropophiles, relativement opportunistes, qui évoluent aussi bien dans des habitats naturels que dans des espaces fortement urbanisés. Elles exploitent notamment les parcs et jardins des villes.

1.6.6.2 Analyse paysagère et recherche de gîtes

Autour de l'aire d'étude immédiate, certaines entités forestières et espaces verts permettent aux chiroptères d'évoluer dans des secteurs moins artificialisés :

- le bois des Garennes à environ 5 km au nord-est ;
- la forêt domaniale de Montmorency à environ 5,5 km à l'est ;
- la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye à environ 7 km au sud ;
- la forêt domaniale de l'Isle-Adam à environ à environ 7 km au nord-est.

Ces entités sont bordées par l'Oise dont la vallée constitue une zone de chasse et un couloir de transit pour les chauves-souris. L'ensemble forme des réservoirs de biodiversité particulièrement importants étant donné le contexte très urbanisé de la zone.

Il est également à noter quelques grottes et cavités souterraines recensées à proximité de la zone d'étude : la champignonnière du Fond de Vaux (1,7 km au nord-est), deux grottes proches de la source Blanche de Castille (1 km au sud). Ces grottes présentent des disponibilités en gîtes d'hibernation pour les espèces cavernicoles et fissuricoles.

L'aire d'étude immédiate est située dans une zone industrielle et commerciale. Ce type de milieu n'est généralement pas favorable pour les chiroptères. Certaines espèces peuvent néanmoins évoluer dans ce type d'endroit en tirant partie des lumières artificielles concentrant les insectes qui, eux-mêmes, représentent une manne alimentaire. C'est par exemple le cas pour les Pipistrelles, Sérotine ou Noctules.

Aucun arbre gîte potentiel (absence de loge de pic, de fissure étroite ou d'écorce décollée) n'a été recensé dans les plantations arborées de l'aire d'étude immédiate. En revanche, les plantations en alignement dans l'aire d'étude immédiate, dans les parcelles périphériques et en bordure de la RN 184 peuvent avoir un certain attrait pour la chasse et pour le transit en période printanière et estivale.



Alignement d'arbres à l'ouest de l'aire d'étude immédiate (à gauche) et le long de la RD 184 au nord-ouest du site (à droite) n'offrant pas de gîtes potentiels pour les chauves-souris mais pouvant servir pour la chasse et le transit en période printanière et estivale.

Concernant les bâtiments, aucun individu ni aucun indice de présence potentielle de colonies n'a été retrouvé sur le site. Les bâtiments ne semblent pas favorables à l'hibernation (les chiroptères recherchant préférentiellement des endroits avec des températures stables et une hygrométrie importante) ni à l'installation de colonies de mise bas.



Vue extérieure (à gauche) et intérieure (à droite) des bâtiments prospectés n'offrant pas de potentialité d'accueil pour les chauves-souris en hibernation et en parturition.

1.6.6.3 Espèces de chiroptères identifiés

Les écoutes ultrasonores actives et passives ont permis d'identifier avec certitude deux espèces de chiroptères au droit de l'aire d'étude : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*).

Tableau 14 : Chiroptères contactés dans l'aire d'étude immédiate, leur statut de patrimonialité et leur activité sur le site

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann.IV	Art.2	LC	LC	oui
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann.IV	Art.2	NT	NT	oui

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Ces espèces, comme toutes les chauves-souris, sont protégées au niveau national au titre de l'article 2⁸ de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La Pipistrelle commune est par ailleurs quasi-menacée à l'échelle nationale comme régionale en lien avec la perte de ses territoires de chasse et de ses gîtes entraînent une chute de ses effectifs.

La Pipistrelle commune a été détectée dans l'aire d'étude immédiate et rapprochée, au niveau de 4 points d'écoutes actives sur 5, à la fois en comportement de chasse et de transit. Un individu a été observé en chasse le long du bâtiment ouest de la zone d'étude (29 contacts positifs de 5 secondes). L'activité globale observée reste néanmoins faible (8 contacts en moyenne par point d'écoute) pour cette espèce. Cette chauve-souris est certainement plus active à proximité de ses gîtes de reproduction, dans des terrains de chasse plus qualitatifs. Anthrophophile et opportuniste, la Pipistrelle commune évolue aussi bien dans des habitats naturels (zones humides, forêts...) que dans des espaces fortement urbanisés (comme la zone d'étude) et des plaines céréalières.

⁸ Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 :

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

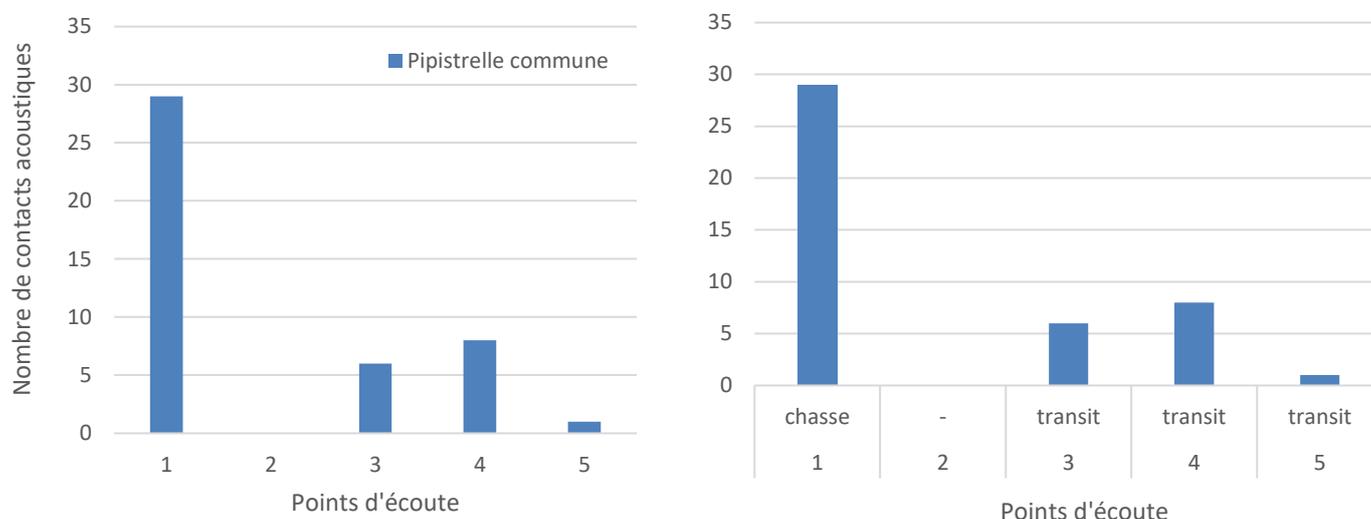
III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Tableau 15 : Activité chiroptérologique et comportement des chiroptères au droit des points d'écoute active

La Pipistrelle de Kuhl a été enregistrée au niveau des 3 stations d'écoutes passives. La Pipistrelle de Kuhl



relativement opportuniste et sédentaire peut aussi bien évoluer dans des paysages bocagers, agricoles ou bien au sein de zones urbanisées. Elle semble exploiter principalement les ressources au niveau des alignements d'arbres parallèle à la rue Marcel Dassaut avec une activité globale très faible (7 contacts sur une nuit complète d'enregistrement sur trois enregistreurs).

Les écoutes passives ont révélé une forte activité de la Pipistrelle commune sur la station B (375 contacts positives pour une seule nuit). La diversité spécifique est, quant à elle, très faible. L'activité acoustique sur les autres stations d'écoutes sont faibles.

Tableau 16 : Activité chiroptérologique au droit des points d'écoute passive

Espèce	Station A	Station B	Station C
Pipistrelle de Kuhl	1	5	1
Pipistrelle commune	13	338	24

L'aire d'étude immédiate, situé dans un secteur urbain dense, est une zone de faible intérêt pour les chiroptères. Les alignements d'arbres, dans le site ou en périphérie immédiate, peuvent présenter un intérêt comme zone de transit ou zone de chasse pour certaines espèces ayant de faibles exigences écologiques. Plusieurs entités forestières situées dans les environs de l'aire d'étude immédiate peuvent être intéressantes pour les chiroptères, de même que la vallée de l'Oise (couloir de transit).

Au regard du contexte paysager et de l'absence d'indice de présence de chauves-souris en hibernation ou de colonies de mise bas dans les bâtiments et les arbres du site, les milieux de l'aire d'étude immédiate présentent un enjeu très faible pour les chiroptères. Un enjeu faible peut être attribué aux plantations arborées qui peuvent être fréquentées pour la chasse et pour le transit en période printanière et estivale.



LOCALISATION DES POINTS D'ÉCOUTE CHIROPTÈRES

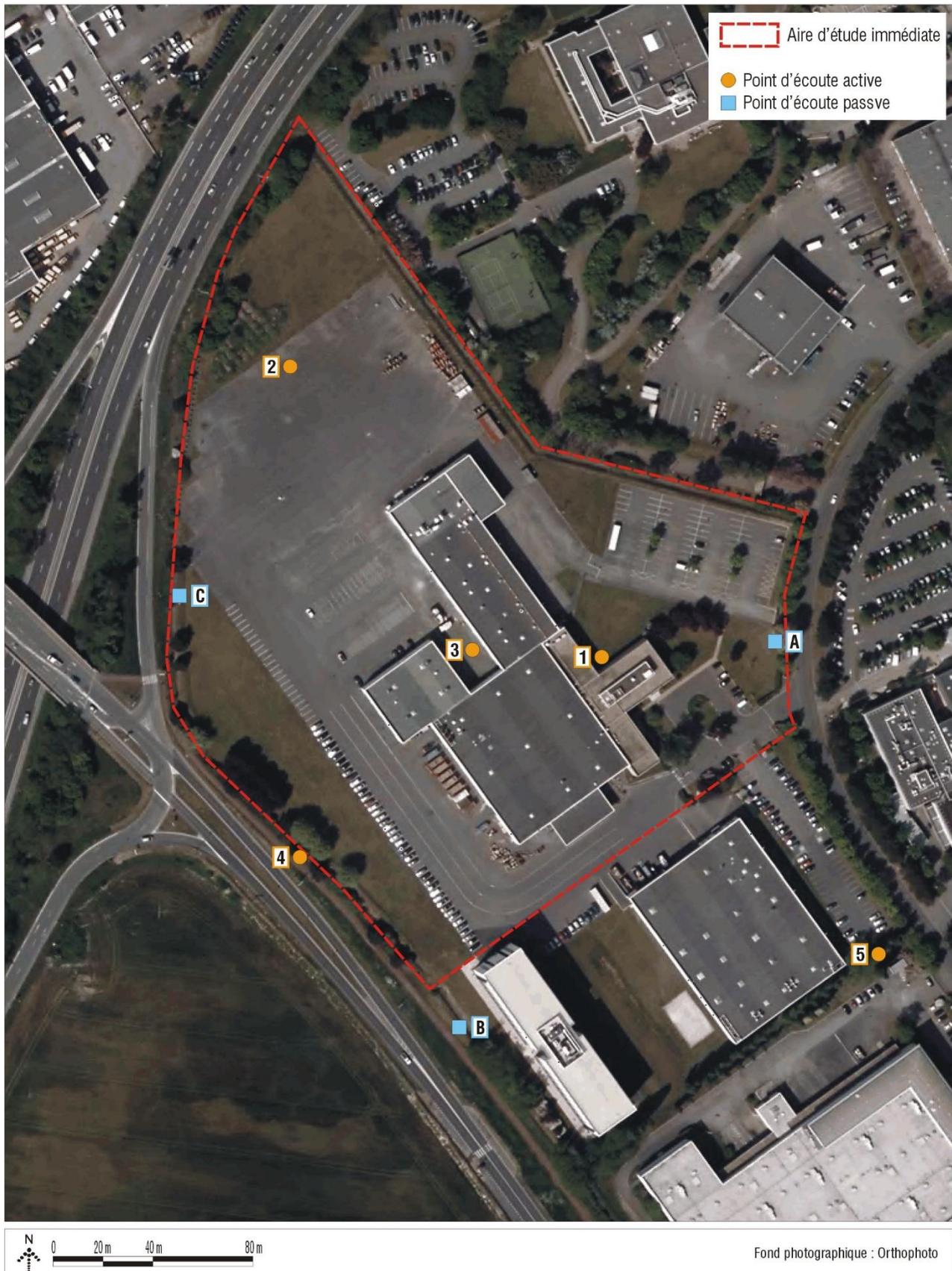


Figure 9 : Localisation des points d'écoute chiroptères



Synthèse des enjeux réglementaires et patrimoniaux

Toutes les espèces de chiroptères contactées dans l'aire d'étude rapprochée sont protégées par la réglementation française (arrêté du 23 avril 2007) : l'article 2 protège les individus (jeunes, adultes) et les habitats de reproduction et de repos de l'ensemble des espèces de ce groupe.

La Pipistrelle commune présente par ailleurs un statut de conservation défavorable (espèces quasi-menacée) en Ile-de-France et sur le territoire national.

Aucun gîte de reproduction ou d'hibernation n'a été observé dans les bâtis ni dans les arbres présents dans l'aire d'étude immédiate. Les chauves-souris détectées sont présentes en transit, notamment le long de l'alignement d'arbres au sud-ouest, et ponctuellement en chasse sur les espaces verts enrichis. Dans tous les cas, l'activité chiroptérologique reste relativement faible.

Au regard des analyses paysagère et acoustique, l'aire d'étude immédiate apparaît peu fréquentée par les chauves-souris. Les zones urbanisées autour et au sein du site d'étude ne sont pas attractives pour ce groupe faunistique.

Au sein de l'aire d'étude immédiate et rapprochée, les enjeux relatifs au groupe des chiroptères peuvent être qualifiés de faibles.

1.6.7 Synthèse des enjeux faunistiques dans l'aire d'étude immédiate

L'intérêt faunistique de l'aire d'étude immédiate, comme de l'aire d'étude rapprochée, repose sur son potentiel ornithologique lié à la présence de plusieurs espèces patrimoniales et protégées à reproduction possible sur le site.

Ainsi, au regard du contexte urbain dans lequel elle s'inscrit, l'aire d'étude immédiate présente un enjeu très faible à modéré et localement fort pour la faune compte tenu de la reproduction possible de la Linotte mélodieuse, du Verdier d'Europe, du Chardonneret élégant et du Serin cini, et de la reproduction avérée du Moineau domestique.

2 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS

L'évaluation des enjeux écologiques de l'aire d'étude immédiate porte sur plusieurs critères, dont une partie à dire d'expert. Sont notamment pris en compte :

- la diversité du cortège floristique,
- la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales et leur utilisation des habitats (reproduction, repos, alimentation...),
- la présence ou non d'espèces végétales invasives,
- la représentativité des habitats à l'échelle régionale,
- l'état de conservation des habitats.
- la localisation des habitats.

D'une manière générale, les enjeux écologiques de l'aire d'étude immédiate se concentrent au niveau de du bâtiment central désaffecté et des plantations arborées. Ces milieux forment, dans le tissu industriel existant, de même que les parcs et jardins dans le tissu résidentiel, des habitats relictuels de substitution colonisés par des espèces patrimoniales d'oiseaux.

En tout état de cause, aucun enjeu majeur n'a été mis en évidence au niveau de l'aire d'étude immédiate.

De manière détaillée, les éléments justifiant les enjeux retenus au niveau de l'aire d'étude immédiate, se basant sur les habitats et les espèces observées lors des investigations de terrain, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Éléments justificatifs des enjeux écologiques identifiés dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate

Niveau d'enjeu	Habitats concernés	Éléments justificatifs
Enjeu fort	Fourrés CCB : 31.8 EUNIS : F3.1	Ce milieu représente un habitat possible de reproduction pour 11 espèces d'oiseaux protégées dont plusieurs espèces à enjeux tel que le Serin cini (« VU » en France et « EN » en région Ile-de-France), le Verdier d'Europe (« VU » en France et « VU » en région Ile-de-France), la Linotte mélodieuse (« VU » en France et « VU » en région Ile-de-France), le Chardonneret élégant (« VU » en France et « NT » en région Ile-de-France) et l'Accenteur mouchet (« NT » en région Ile-de-France).
Enjeu modéré	Les plantations arborées CCB : 84.1 x 87.1 EUNIS : G5.1 x I1.53	Ce milieu représente un habitat possible de reproduction pour 11 espèces d'oiseaux protégées dont plusieurs espèces à enjeux tel que le Verdier d'Europe (« VU » en France et « VU » en région Ile-de-France), la Linotte mélodieuse (« VU » en France et « VU » en région Ile-de-France), le Chardonneret élégant (« VU » en France et « NT » en région Ile-de-France) et l'Accenteur mouchet (« NT » en région Ile-de-France). Habitat relictuel, attractivité moindre de l'habitat à proximité des infrastructures routières.
	Bâtiments industriels abandonnés (bâtiment sud) CCB : 86.4 EUNIS : J1.5	Ce milieu représente un habitat avéré de reproduction pour 2 espèces d'oiseaux protégées dont une espèce à enjeu : le Moineau domestique (« VU » en région Ile-de-France).
Enjeu faible	Les autres bâtiments industriels abandonnés CCB : 86.4 EUNIS : J1.5	Ce milieu représente un habitat avéré de reproduction pour 1 espèce d'oiseau protégée mais sans enjeu particulier
	Espaces verts enrichés au nord et à l'ouest CCB : 85.12 x 87.1 EUNIS : E2.64 x I1.53	Ce milieu constitue un habitat de vie pour une espèce d'orthoptère commune mais protégée en Ile-de-France : l'Oedipode turquoise.
Enjeu très faible	Autres espaces verts enrichés CCB : 85.12 x 87.1 EUNIS : E2.64 x I1.53	Ces habitats accueillent peu d'espèces animales et végétales. Les seules espèces présentes ne dégagent pas d'enjeu particulier.
	Parkings et zones de stockages CCB : 86.4 EUNIS : J4.2	
	Zone rudérale CCB : 87.2 EUNIS : E5.1	



SYNTHESE DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

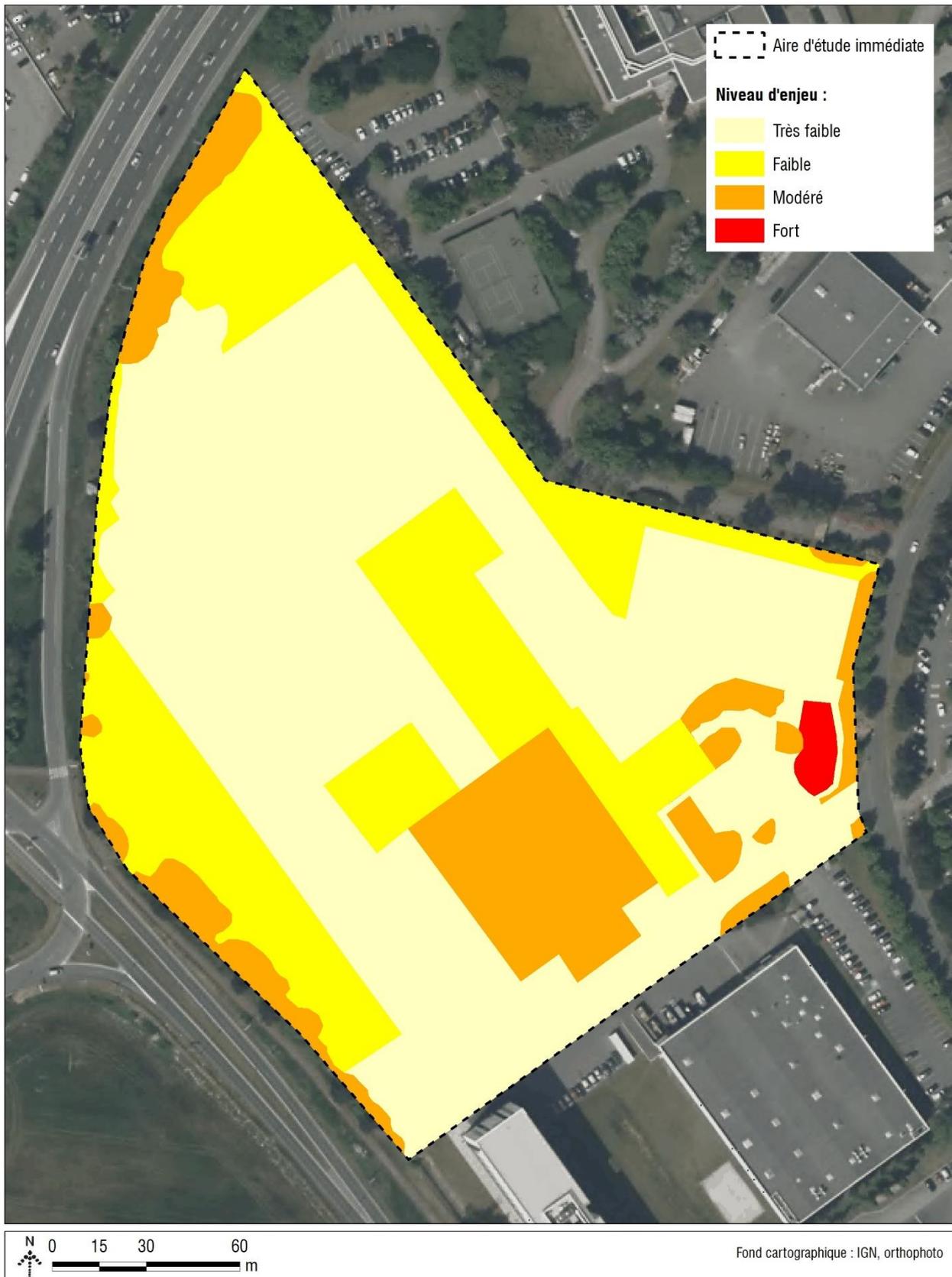


Figure 10 : Synthèse des enjeux floristiques et faunistiques dans l'aire d'étude immédiate

3 ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE CADRE BIOLOGIQUE ET PROPOSITIONS DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

3.1 PREAMBULE : LA STRATEGIE « EVITER/REDUIRE/COMPENSER »

Guidant la réflexion sur la définition du projet de carrière, l'une des logiques utilisées par l'entreprise Cassier en partenariat avec ses prestataires a été la stratégie suivante, dite « ERC » (Eviter – Réduire – Compenser), s'agissant de la prise en compte des enjeux écologiques du site :

Evolution de la réflexion



Eviter

1- Propositions de mesures de conservation éventuelles des éléments naturels remarquables en place : adaptation spatiale des travaux, adaptation des variantes retenues, mesures de protection ou de gestion des éléments naturels...

Réduire

2- Argumentation (par croisement des critères opérationnels du projet et de conservation de la biodiversité) quant à l'impossibilité d'aller plus loin dans la conservation des éléments naturels remarquables en place, et donc d'éviter leur destruction, et justification de l'impératif de mettre en oeuvre d'autres mesures, internes ou externes au projet,

Compenser

3- Propositions de mesures de réimplantation des éléments naturels remarquables ou de compensation de leur destruction.

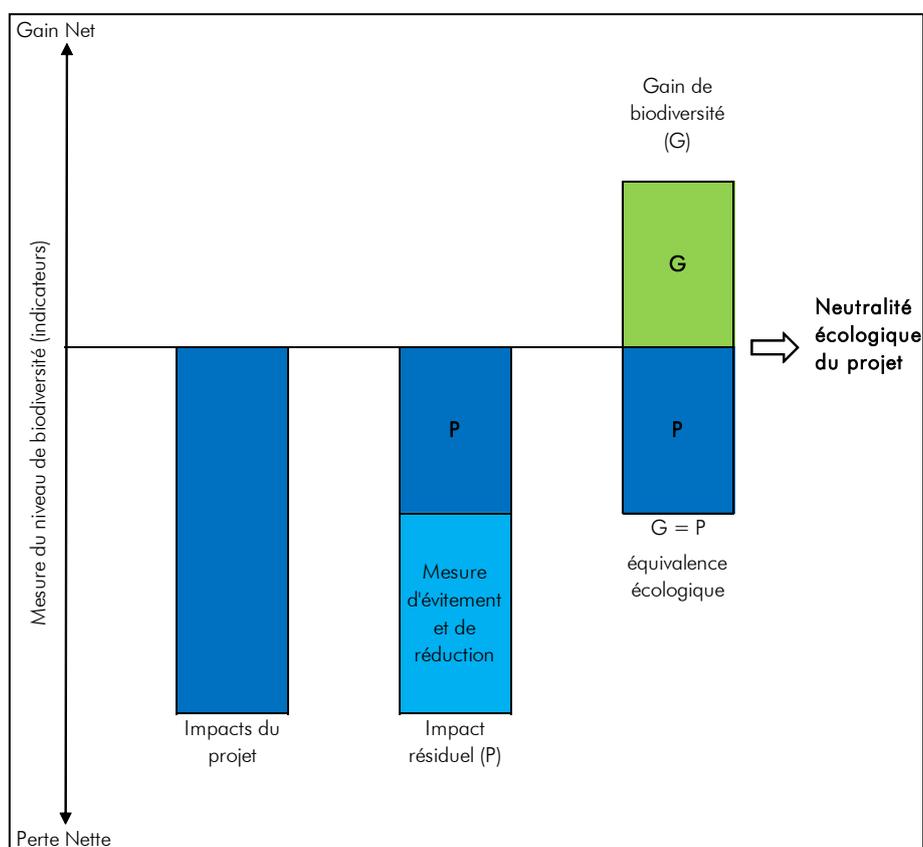


Figure 11 : Schéma conceptuel de la séquence Eviter / Réduire / Compenser (« ERC »)

3.2 IMPACTS DU PROJET SUR LE CADRE BIOLOGIQUE

3.2.1 Méthodologie d'analyse

S'agissant d'un projet de carrière, les phases de travaux et d'exploitation peuvent être considérées comme similaires étant entendu que l'exploitation peut être vue comme une phase de travaux permanente, eu égard aux modalités d'exploitation envisagées.

Ainsi, l'analyse ci-après ne fait pas de *distinguo* entre ces deux phases habituellement analysées pour des projets d'autre nature où ces deux phases sont très différentes.

En revanche, elle porte sur les impacts directs et indirects, temporaires ou permanents du projet de carrière sur les composantes biologiques.

La démarche adoptée pour évaluer les impacts du projet consiste à l'analyse des incidences prévisionnelle de l'opération. Il s'agit d'apprécier la différence d'évolution entre :

- la dynamique « naturelle » des milieux naturels concernés en l'absence de réalisation du projet d'une part,
- la dynamique nouvelle créée par la mise en œuvre du projet, et ce, pour chaque milieu naturel envisagé.

Les conséquences de cette différence d'évolution sont considérées comme les impacts du projet.

L'appréciation des impacts est réalisée sur la base de descripteurs suivants :

- évaluation de la valeur patrimoniale du milieu ou de l'espèce considérés,
- sensibilité du milieu ou de l'espèce aux perturbations générées par le projet,
- durée attendue de l'impact,
- type et nature d'impact (direct ou non...),
- importance de l'impact au regard de l'échelle locale ou régionale,
- irréversibilité de l'impact (impossibilité d'une adaptation quelconque ou d'une régénération...).

Au vu des éléments descriptifs du projet d'une part, des espèces et habitats concernés d'autre part, l'analyse définit les impacts à attendre sur :

- les habitats d'espèces,
- les espèces d'intérêt, rares et/ou protégées,

et ce, qu'il s'agisse des effets directs et indirects du projet, temporaires ou permanents au niveau local, régional, national voire européen.

3.2.2 Impacts directs et indirects du projet sur les milieux, la végétation et la faune du site (en l'absence de mise en œuvre des mesures liées au cadre biologique)

- Atteintes physiques directes aux habitats et à la végétation en place dans l'emprise du projet

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale ne se développe sur le site du projet. Les espèces végétales qui se développent spontanément dans l'emprise du projet sont toutes communes à très communes et sans intérêt patrimonial particulier.

Les milieux concernés ne présentent pas un enjeu écologique notable de par leur nature même, l'influence anthropique dans et autour du site, et la faible diversité au sein des cortèges floristiques qui se développent spontanément. Ils présentent de ce fait un faible voire très faible enjeu local de conservation. **L'impact direct du chantier est considéré comme très faible sur les milieux considérés au regard des enjeux, des surfaces des milieux concernés et du contexte dans lequel s'inscrit le site.**

- Atteintes physiques directes aux habitats d'espèces animales au niveau de l'emprise du chantier

L'emprise du chantier affectera les milieux inventoriés sur le site qui constitue des habitats d'espèces pour les groupes des oiseaux et des invertébrés. Les milieux concernés par le projet concernent :

- Les bâtiments : dans sa configuration actuelle la carrière ne constitue pas un habitat de reproduction privilégié pour la faune qui exploite préférentiellement les milieux périphériques. Le Moineau domestique et le Rougequeue noir semblent toutefois y trouver des conditions favorables ;
- Les milieux ouverts (espaces verts enfrichés, zones rudérales) : ils constituent des habitats de vie pour l'entomofaune, notamment l'Oedipode turquoise ;
- Les fourrés et plantations arborées : l'intérêt avifaunistique du secteur repose sur la présence de plusieurs espèces de passereaux nicheurs possédant des statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale et/ou régionale. Les fourrés d'ormes sur la partie est concentrent toutefois les conditions propices à la reproduction de ces espèces sur le secteur. L'Accenteur mouchet, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, la Linotte mélodieuse et le Serin cini sont des espèces patrimoniales fréquentant ces milieux dans l'emprise du projet bien que ceux-ci présentent des potentialités d'accueil plus limitées que les habitats naturels de par le contexte anthropique dans lequel ils s'inscrivent.

En l'absence de mise en œuvre des mesures environnementales, la réalisation du projet conduira à une réduction de l'habitat de reproduction pour ces espèces qui utilisent néanmoins des milieux similaires présents autour du projet. Compte tenu de la surface impactée et de la taille des populations concernées, l'impact est considéré comme faible à modéré pour les espèces fréquentant le site. Le projet ne remet pas en cause à long terme l'état de conservation de ces espèces ni les populations locales. Pour le Serin cini, en danger en Ile-de-France, l'impact brut est fort même s'il s'agit d'individus isolés et non d'un noyau de population.

- Destruction d'individus d'espèces animales lors en phase travaux

Le risque de destruction d'individu lors des travaux préalables à l'exploitation est lié à l'abattage d'arbres et à la démolition de bâtiments.

Pour les orthoptères observés sur le site, le risque de mortalité porte sur la destruction d'œufs au droit des habitats favorables (espaces verts enfrichés).

S'agissant des oiseaux, le risque est dépendant de la période biologique. Il est en effet plus important en période de reproduction lorsqu'il y a présence d'œufs, de parents au nid ou de juvéniles peu mobiles.

En l'absence de mise en œuvre des mesures environnementales, l'impact brut du projet de peut être qualifié de faible à moyen en fonction de la période d'intervention, voire fort pour le Serin cini.

- *Dérangement de la faune en période de reproduction*

Les plantations arborées, les fourrés et les bâtiments du site constituent dans le tissu industriel existant des habitats relictuels de substitution (de même que les parcs et jardins dans le tissu résidentiel) colonisés par des espèces patrimoniales d'oiseaux. L'absence d'activité sur le site a été propice à leur installation. Les espèces présentes sont toutefois tolérantes aux nuisances sonores des infrastructures linéaires périphériques qui bordent le site et aux activités anthropiques périphériques, dont les travaux en cours au sud du site. Les opérations de démolition et de reconstruction induiront des déplacements d'espèces animales vers des secteurs voisins, écologiquement équivalents et présentant moins de dérangements. L'impact potentiel réside toutefois dans un dérangement important lié au chantier (présence d'engins de chantier générateurs de nuisances sonores, démolition de bâtiment), qui affecterait des individus déjà établis pour la nidification (abandon de nid voire d'œufs) et qui conduirait à un échec de la reproduction.

En l'absence de mise en œuvre des mesures environnementales, l'impact brut du projet peut être qualifié de faible à moyen (voire fort pour le Serin cini) en phase chantier sur le dérangement des populations animales en fonction de la période d'intervention.

- *La propagation des espèces végétales invasives identifiées dans l'emprise du projet*

Le site d'étude inclut des espèces invasives et notamment le Buddleja du père David (*Buddleja davidii*) très représenté sur le site notamment dans les interstices de l'ancien parking et les zones rudérales. La mise en œuvre du chantier va impliquer des remaniements de terrain propices à la propagation (dispersion de graines) des espèces invasives présentes sur le site. **L'impact du chantier est considéré comme modéré sur la propagation d'espèces invasives.**

- *Destruction, dégradation ou rupture de continuum écologique*

La localisation du site en greffe directe au tissu urbain est un facteur réduisant d'ores et déjà les espaces vitaux et la fréquentation des espèces faunistiques dans ce secteur, et limitant de fait sa biodiversité. Par ailleurs, l'analyse menée dans le cadre de l'état initial du site d'étude ne révèle pas d'enjeu relatif au SRCE de la Région Ile-de-France.

Le projet ne générera donc pas de morcellement notable des milieux ou de coupure d'axes de déplacement de la faune et de la flore à l'échelle locale.



Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité de l'impact (temporaire / permanent court, moyen, long terme)		Quantification de l'impact brut (nul, faible, moyen, fort)
Modification de l'occupation du sol et destruction d'espèces végétales (communes)	Négatif	Direct	Temporaire	Court et terme	Très faible
Destruction d'habitats de reproduction de la faune	Négatif	Direct	Temporaire	Court et moyen terme	Faible à moyen voire fort
Destruction d'individus d'espèces animales protégées lors de la réalisation des travaux	Négatif	Direct	Permanent	Court et moyen terme	Faible à moyen voire fort
Dérangement de la faune en phase chantier	Négatif	Indirect	Temporaire	Court et moyen terme	Faible à moyen voire fort
Propagation d'espèces végétales invasives	Négatif	Indirect	Temporaire	Court et moyen terme	Moyen
Morcellement des groupements végétaux et coupure des axes de déplacements de la faune	Négatif	Indirect	Permanent	Court et moyen terme	Très faible (non significatif)

3.3 MESURES LIEES AU CADRE BIOLOGIQUE

3.3.1 Mesures d'évitement

✓ Préservation des fourrés

Une attention particulière est portée à la conservation des fourrés de Petit orme en frange est, qui sont particulièrement favorables à l'avifaune et accueillent notamment le Serin cini, et à leur intégration dans l'aménagement paysager global du site.

3.3.2 Mesures de réduction

✓ Période d'intervention pour le démarrage des travaux

Afin d'éviter le risque de destruction de nichées des espèces d'oiseaux susceptibles de se reproduire dans les arbres et arbustes présents sur le site, les interventions d'abattage ou de transfert d'arbres seront réalisées le cas échéant en dehors de la période de reproduction des espèces considérées qui s'étend du 31 mars au 31 juillet.

Le démarrage des travaux, de démolition notamment, et des fortes activités d'engin avant la reproduction, soit avant fin mars, ainsi que la succession des travaux sur une période continue permettront de s'affranchir du risque de destruction d'individus (œufs, juvéniles, adultes au nid) ou de dérangement des espèces (échec de la reproduction), l'activité conduisant à un report des individus vers des zones présentant moins de dérangement.

✓ Préservation des espaces verts herbacés et arborés

L'abattage d'arbres sera limité au strict besoin d'implantation des bâtiments et de sécurité du site. Ainsi la ceinture d'espaces verts existants sur la périphérie du site sera conservée dans son ensemble.

La majeure partie des espaces verts enrichis sera également conservée dans une configuration propice au maintien de l'Oedipode turquoise sur site.

✓ Transplantation des arbres

Lorsque cela sera possible les arbres trop proches du grillage périphérique et nécessitant d'être retirés pour des raisons sécuritaires seront transplantés dans les espaces verts du site afin de conserver le patrimoine arboré du site.



Impact résiduel : très faible et non significatif

Mesures compensatoires

En l'absence d'impact résiduel significatif du projet, aucune mesure compensatoire supplémentaire n'est prévue.

3.3.3 Mesures d'accompagnement

✓ Gestion différenciée des espaces herbacés

En l'absence d'entretien, les espaces enherbés s'enrichissent progressivement (développement de ronces, de végétation rudérale). Afin de concilier des espaces « vitrine » mettant en valeur le site tout favorisant la biodiversité sur le site, une gestion différenciée des espaces herbacés sera mise en place en privilégiant la fauche tardive (à partir de mi-octobre) le long des plantations arborées et sur la partie nord qui présente un couvert herbacé plus important.

Les abords des bâtiments, du parking et de la plateforme de stockage peuvent être entretenus avec des tontes plus régulières.



*Exemple de fauchage différencié
(13 tontes/an à gauche ; 2 fauches/an à droite)
Site d'Esterra à Lezennes (Nord)*

✓ Mise en place d'hôtels à insectes

Afin de favoriser la biodiversité au sein du site, un ou deux hôtels à insectes seront mis en place au sein des espaces verts.



Exemples d'hôtel à insectes

✓ Mise en place de niochirs

Afin de remplacer les vieux luminaires utilisés par quelques couples de Mésange bleue et Mésange charbonnière, des niochirs spécifiques seront placés dans les plantations arborées, notamment dans les alignements de Platane au sud-ouest, à proximité des anciens luminaires.



Type de niochirs pouvant être mis en place

Le modèle 1B Schwegler pour mésanges est en béton de bois très résistant. Il dispose d'une chambre d'incubation d'un diamètre de 12 cm avec un trou d'envol de 26 mm favorable à la Mésange bleue ou 32 mm favorable à la Mésange charbonnière.

Compte tenu de la taille du site et de la population présente, le projet prévoit la mise en place de 3 niochirs Ø26 mm et 3 niochirs Ø32 mm.

Le Moineau domestique étant également nicheur sur le site, des niochirs adaptés à l'espèce seront également installés sur les façades de certains des bâtiments (dont celui, conservé dans le projet, qu'il occupe actuellement). Pour éviter les fientes sur les façades, fenêtres et portes, une planchette posée horizontalement pourra être installée sous le niochir.



Type de niochirs pouvant être mis en place

Le modèle 1SP Schwegler peut être placé individuellement ou en groupes de deux ou trois nids ensemble pour stimuler la formation de colonies entières.

Source : <http://www.schwegler.com>

Compte tenu de la taille du site et de la population présente, le projet prévoit la mise en place de 2 niochirs de ce type.

La reproduction du Rougequeue noir est également avérée dans les bâtiments. Les niochirs propices à l'espèces sont des niochirs semi-ouverts mais qui ne disposent pas d'un accès protégé. Ils seront donc être placés sur les façades en hauteur à l'abri des prédateurs.



Type de niochirs pouvant être mis en place

Le modèle 2H Schwegler est un modèle semi-ouvert standard. Bien accueilli par les oiseaux qui nichent en cavité, ce niochir dispose d'une chambre d'incubation d'un diamètre de 12 cm et d'un trou d'envol de 7 x 9 cm.

Compte tenu de la taille du site et de la population présente, le projet prévoit la mise en place de 2 niochirs de ce type.

Source : <http://www.zimmersa.com>

L'orientation la plus opportune pour la mise en place des niochirs est le sud-est. Pour protéger les couvées des intempéries, les niochirs seront légèrement inclinés vers le bas pour éviter l'entrée de la pluie et le trou d'envol orienté de façon à être abrité des vents dominants.

✓ **Etoffer la strate arbustive avec des plantations d'essences locales**

Les plantations arborées doivent être diversifiées, multistrates, et disposées en bosquets ou bandes épaisses pour être attractives pour l'avifaune. La mise en place de nouvelles plantations devra intégrer cette approche pour proposer des habitats favorables à la faune locale. Par ailleurs, les essences devront être choisies dans le panel d'espèces locales rattachées aux haies⁹ (Erable champêtre, Charme, Cornouiller sanguin, Noisetier, Aubépine à un style, Genêt à balais, Fusain d'Europe, Troène, Sureau noir, Petit orme, Viorne lantane...) en évitant les essences horticoles.

Les plantations existantes, notamment les alignements d'arbres pourront bénéficier de plantations arbustives afin de les étoffer et de les rendre plus fonctionnelles pour la faune.

✓ **Gestion des espèces invasives**

Les espèces invasives présentes sur le site, et notamment le Buddleja du père David bien développé sur l'ancien parking et le long des bâtiments, peuvent se propager dans des milieux fortement perturbés par l'activité humaine tels que les zones de chantier et les espaces délaissés en milieu urbain. Afin de ne pas favoriser leur expansion le projet prévoit :

- l'arrachage mécanique des pieds de Buddleja avant sa floraison (avant juillet) pour éviter toute propagation de fruits,
- le stockage temporaire sur bâche imperméable avec balisage et affichage,
- le broyage sur site si besoin avant transport pour incinération (avec les précautions nécessaires pour éviter la dispersion de l'espèce par les fragments d'inflorescence, de tiges et de racines),
- l'inspection visuelle des engins de chantier afin d'identifier la présence éventuelle de résidus de végétaux,
- le lavage des engins avant sortie du chantier,
- la végétalisation et l'engazonnement des nouveaux espaces verts dès que possible afin de ne pas créer des milieux propices à leur propagation ainsi qu'à celle d'autres espèces végétales invasives des milieux remaniés.

⁹ Flandin J., 2019. Plantons local en Ile-de-France. Agence régionale de Biodiversité Ile-de-France. 102 p.

4 ANNEXES

Annexe 1 : Espèces végétales observées dans l'aire d'étude immédiate lors des inventaires

Bâtiments industriels abandonnés, parkings et zones de stockage

- ➔ Code CORINE Biotopes : 86.4 – Sites industriels anciens
- ➔ Code EUNIS habitats : J1.5 – Constructions abandonnées des villes et villages
J4.2 – Réseaux routiers

Nom scientifique	Nom français
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile
<i>Anthriscus caucalis</i>	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur
<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à petites fleurs
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine
<i>Lactuca</i>	
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé
<i>Sedum</i>	
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse

Zones rudérales

- ➔ Code CORINE Biotopes : 87.2 – Zones rudérales
- ➔ Code EUNIS habitats : E5.12 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile
<i>Anthriscus caucalis</i>	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Brassica napus</i>	Colza
<i>Bromus</i>	
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée
<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à petites fleurs
<i>Carex spicata</i>	Laîche en épis

Nom scientifique	Nom français
<i>Cerastium fontanum</i>	Céaiste commune
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
<i>Draba verna</i>	Drave de printemps
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun
<i>Epilobium</i>	Epilobe
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Herbe de saint Jacques
<i>Lactuca</i>	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot
<i>Papaver somniferum</i>	Pavot somnifère
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Platanus x hispanica</i>	Platane d'Espagne
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram
<i>Rumex</i>	
<i>Salix</i>	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit
<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre

Nom scientifique	Nom français
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Valerianella locusta</i>	Mache doucette
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue de rat

Plantations arborées

- ➔ Code CORINE Biotopes : 84.1 – Alignements d'arbres x 87.1 – Terrains en friche
- ➔ Code EUNIS habitats : G5.1 – Alignements d'arbres x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Cotoneaster</i>	
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche
<i>Platanus x hispanica</i>	Platane d'Espagne
<i>Populus</i>	
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolan
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
<i>Pyrus calleryana</i>	Poirier de Chine
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs
<i>Symphoricarpos</i>	
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme
<i>Verbascum</i>	
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche

Espaces verts enfrichés

- ➔ Code CORINE Biotopes : 85.12 – Pelouses de parcs x 87.1 – Terrains en friche
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.64 – Pelouses de parcs x I1.53 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces

Nom scientifique	Nom français
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile
<i>Anthriscus caucalis</i>	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sablina à feuilles de serpolet

Nom scientifique	Nom français
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée
<i>Carex divulsa</i>	Laîche écartée
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle penché
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
<i>Draba verna</i>	Drave de printemps
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès
<i>Ficus carica</i>	Figuier commun
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun
<i>Geranium</i>	
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine
<i>Heracleum sphondylium</i>	Patte d'ours
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc
<i>Hylotelephium telephium</i>	Orpin reprise
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Herbe de Saint Jacques
<i>Lactuca</i>	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Lycopsis arvensis</i>	Lycopside des champs
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun
<i>Orobancha picridis</i>	Orobanche de la picride
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille
<i>Sedum rupestre</i>	Orpin réfléchi
<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain

Nom scientifique	Nom français
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun
<i>Silene coronaria</i>	Coquelourde des jardins
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Valerianella locusta</i>	Mache doucette
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue

Annexe 2 : Espèces d'invertébrés mentionnées par la bibliographie
sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Ordre	Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Rég.	ZNIEFF IDF
Coleoptera	<i>Harmonia axyridis</i>		-	-	-	-	-	-
Coleoptera	<i>Oryctes nasicornis</i>	Scarabée rhinocéros européen	-	-	-	-	-	-
Diptera	<i>Episyrphus balteatus</i>		-	-	-	-	-	-
Diptera	<i>Sphaerophoria scripta</i>		-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique	-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Vespa velutina nigrithorax</i>	Frelon à pattes jaunes	-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Vespa germanica</i>	Guêpe germanique	-	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Agrius convolvuli</i>	Sphinx du Liseron	-	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pélargonium	-	-	-	NA	LC	-
Lepidoptera	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Ann.II	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	-	-	-	LC	LC	oui
Lepidoptera	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	-	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	-	-	-	LC	LC	-
Odonata	<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	-	-	-	LC	LC	oui
Odonata	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	-	-	-	LC	LC	-
Odonata	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	-	-	LC	NT	-
Odonata	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	-	-	-	LC	LC	-
Odonata	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	-	-	Art.1	LC	NT	oui
Odonata	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	-	-	-	LC	LC	-
Orthoptera	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	-	-	-	LC	oui
Orthoptera	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	-	-	-	-	LC	-
Orthoptera	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	-	Art.1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise	-	-	Art.1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional	-	-	-	-	LC	-
Orthoptera	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	-	Art.1	-	LC	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Annexe 3 : Espèces d'amphibiens mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	-	Art.3	LC	-	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	-	Art.3	LC	-	-
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	-	Art.5	NT	-	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	-	Art.3	LC	-	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Ann.IV	Art.2	LC	-	-
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	-	Art.6	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Annexe 4 : Espèces de reptiles mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	-	Art.3	LC	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann.IV	Art.2	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Annexe 5 : Espèces d'oiseaux mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nicheurs France	Liste Rouge Nicheurs IDF	Liste Rouge migrateur France	Liste Rouge hivernants France	ZNIEFF IDF
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	-	Art.3	LC	LC	NA	-	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	-	Art.3	LC	NT	NA	-	-
<i>Agapornis fischeri</i>	Inséparable de Fischer	-	-	-	-	-	-	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NT	VU	NA	LC	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Ann.I	Art.3	VU	LC	-	NA	oui
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	-	-	LC	DD	-	-	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	LC	LC	NA	LC	oui
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	-	Art.3	VU	EN	NA	DD	oui
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	Art.3	NT	LC	DD	-	-
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Ann.I	Art.3	NT	-	-	LC	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	oui
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	-	-	VU	CR	NA	LC	oui
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Art.3	VU	NT	NA	NA	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	Art.3	LC	LC	-	-	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	-	Art.3	NT	LC	NA	LC	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Ann.I	Art.3	LC	-	NA	NA	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	-	-	DD	LC	-	-	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	-	-	LC	LC	NA	NA	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	NA	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-	NA	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nicheurs France	Liste Rouge Nicheurs IDF	Liste Rouge migrateur France	Liste Rouge hivernants France	ZNIEFF IDF
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	-	-	LC	NT	NA	-	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Art.3	LC	LC	NA	-	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	Art.3	NT	NT	DD	-	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Art.3	NT	NT	NA	NA	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	-	-	LC	LC	NA	NA	oui
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	-	-	LC	LC	NA	NA	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	LC	LC	-	NA	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	-	Art.3	LC	NT	NA	-	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Art.3	NT	VU	DD	-	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	-	Art.3	LC	VU	NA	LC	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Art.3	VU	VU	NA	NA	-
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	-	Art.3	LC	LC	-	-	-
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	-	Art.3	NT	-	-	LC	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	Art.3	LC	NT	-	NA	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Art.3	LC	VU	NA	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	-	Art.3	EN	EN	-	-	oui
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	-	-	LC	VU	-	-	-
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	-	Art.3	LC	LC	NA	LC	oui
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	LC	LC	-	-	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	LC	-	-	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	Art.3	LC	LC	-	-	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	-	Art.3	LC	LC	-	NA	oui
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	-	Art.3	LC	LC	-	-	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	Art.3	LC	NT	-	NA	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	-	-	NA	NA	-	-	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	-	Art.3	NT	LC	NA	NA	-
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	Art.3	NT	VU	NA	NA	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	Art.3	VU	EN	NA	-	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	Art.3	LC	LC	-	-	-
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	-	Art.3	LC	NA	NA	DD	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	LC	LC	NA	-	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	NA	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	Art.3	LC	LC	NA	NA	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	-	Art.3	LC	LC	DD	-	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	-	Art.3	LC	NT	-	NA	oui
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	Art.3	LC	LC	-	NA	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	LC	-	NA	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	NA	NA	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	LC	NA	NA	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	-	-	LC	NA	-	LC	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	LC	LC	NA	NA	-
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	-	Art.3	LC	VU	-	-	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	-	NT	VU	NA	LC	oui

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Annexe 6 : Espèces de mammifères mentionnées par la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR France	LR Régionale	ZNIEFF IDF
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	-	-	LC	-	-
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Ann.IV	Art.2	NT	VU	oui
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	Art.2	LC	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	-	LC	-	-
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	-	-	NT	-	oui
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Ann.IV	Art.2	VU	NT	oui
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	NT	-	-
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann.IV	Art.2	LC	LC	oui
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann.IV	Art.2	NT	NT	oui
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Ann.IV	Art.2	LC	DD	oui
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	-	Art.2	LC	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	-	-

Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).
 Source : INPN, CETTIA, www.faune-iledefrance.org (consultation avril 2020)

Annexe 7 : Espèces animales contactées dans l'aire d'étude immédiate lors des inventaires

Ordre	Nom scientifique	Nom français	Directive Euro.	Protection nationale	Protection régionale	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
Coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	-
Coleoptera	<i>Oedemera podagrariae</i>	Oedemère ochracé	-	-	-	-	-	-
Hemiptera	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Bombus</i>		-	-	-	-	-	-
Hymenoptera	<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	-	-	-	-	-	-
Lepidoptera	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	-	-	LC	LC	-
Lepidoptera	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	-	LC	LC	-
Orthoptera	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	-	-	LC	-
Orthoptera	<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEidipode turquoise	-	-	Art. 1	-	LC	-
Orthoptera	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	-	-	LC	-
Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	-	LC	LC	oui
Oiseaux	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	Art.3	-	NT	LC	-
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Art.3	-	VU	NT	-
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	-	VU	VU	-
Oiseaux	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	-	Art.3	-	NT	LC	-
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Art.3	-	NT	VU	-
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Art.3	-	VU	VU	-
Oiseaux	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Art.3	-	LC	VU	-
Oiseaux	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	Art.3	-	LC	NT	-
Oiseaux	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	Art.3	-	VU	EN	-
Oiseaux	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	-	Art.3	-	LC	NA	-
Oiseaux	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	Art.3	-	LC	LC	-
Oiseaux	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	-	LC		-
Oiseaux	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	-	LC	LC	-
Mammifères	<i>Martes foina</i>	Fouine	-	-	-	LC		-
Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	-	NT		-
Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann.IV	Art.2	-	LC	LC	oui
Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann.IV	Art.2	-	NT	NT	oui